Zeitschrift: Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles

Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 26 (2013)

Artikel: Un "esprit de famille" aux frontières étendues : les Courten aux XVIIIe

et début du XIXe siècles

Autor: Cornut, Jasmina

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1085189

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un «esprit de famille» aux frontières étendues: les Courten aux xv_{III}e et début du x_Ixe siècles¹

Jasmina Cornut

Eugène de Courten et sa cousine Eugénie de Courten se sont aimés dans le Valais de la fin du Siècle des lumières. Leur mariage, conclu à Sierre en 1798, a nécessité une dispense religieuse en raison du degré de parenté qui reliait les deux amants. Loin d'être un cas isolé, ce type d'union consanguine s'intègre dans une évolution prenant naissance plus d'un siècle auparavant, au sein d'un patriciat valaisan qui s'est progressivement cloisonné depuis le xVII^e siècle. La découverte de lettres d'amour passionnées de ces deux cousins de Courten a été le point de départ de nos recherches dont cet article résume les grands traits.

Le but de l'étude était le suivant: remonter les ascendances de ce couple valaisan, issu de deux branches de la lignée de Courten, et examiner certaines de leurs interactions intraparentales durant quatre générations, entre la fin du xVII^e et le début du XIX^e siècle. Par intraparental, il faut comprendre les relations intervenant tant dans le cercle parental proche ou plus large, telles qu'entre cousins éloignés, que les liens de parenté qui unissent les protagonistes soient

de type affin ou consanguin. Le postulat de cette recherche est somme toute assez simple: au Siècle des lumières et au début du XIX^e siècle, les relations de parenté imprègnent étroitement les différentes phases de l'existence de l'individu; en effet, les liens entre le cercle familial nucléaire et sa parenté sont loin de subir une érosion, voire une rupture, comme l'ont décrit certains sociologues ou historiens présentés ci-après. Bien au contraire, les relations intraparentales se sont même intensifiées dans la plupart des trois champs de cette analyse, à savoir: le domaine matrimonial, le domaine du parrainage, ainsi que les solidarités parentales professionnelles.

Une évolution historiographique

Pour les doctes du XIX° siècle, la fin de l'époque moderne marque l'avènement de la famille nucléaire, «l'histoire de la montée de l'individu occidental dégagé des responsabilités de la parenté et destiné à la tâche héroïque de construire l'auto-génération économique»². Philosophes, sociologues, économistes à l'image d'Émile Durkheim, de Talcott Parsons ou de Max Weber ont alimenté cette théorie: ils ont vu dans des

¹ Réalisé sur la base de: CORNUT, Jasmina, Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières: la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour, Lausanne: Université de Lausanne, mémoire de maîtrise ès lettres (histoire), rédigé sous la direction de Sandro Guzzi-Heeb, 2013. Ce travail sera prochainement publié en intégralité dans la Revue Vallesia 2013.

² SABEAN, David, W. TEUSCHER, Simon, (ed.), Kinship in Europe. Approaches to long term development, 1300-1900, New York: Berghahn Books, 2007, p. 23.





Portrait d'Eugène de Courten et d'Eugénie de Courten, peinture à l'huile de 1809 réalisée par Félix Cortey, fondation Eugène de Courten. Source : collection photographique de la famille.

phénomènes tels que l'essor de l'individualisme³, de l'industrialisation, de la mobilité sociale⁴ ou encore dans la diffusion de l'économie monétaire⁵ des causes de l'évolution de la famille patriarcale à la famille conjugale. Cette dernière témoignerait d'une rupture progressive de ses liens avec sa parenté large à la fin de l'époque moderne.

Imprégnée par ces postulats, l'histoire de la famille se constitue en discipline reconnue dans les années soixante et septante. Elle se concentre sur deux points névralgiques, tout d'abord le *Cambridge Group for the History of Population and Social Structure* travaillant autour de Peter Laslett sur des sources sérielles (listes de familles établies à des fins militaires et fiscales)⁶. Ce groupe met au point une typologie des familles – nucléaire, étendue ou souche – dont il trace les aires de répartition géographiques, avec comme modèle idéal la famille capitaliste⁷. La famille était donc assimilée à un ménage ou un groupe de co-résidents.

Reprenant les théories sur l'essor de l'individualisme, les auteurs anglophones tels que Alan Macfarlane ou Lawrence Stone voient dans le déclin des solidarités « la racine de l'individualisme anglais et la matrice d'un processus de transfert d'ailleurs incomplet [...] d'un certain nombre de responsabilités, en particulier de protection,

assumées par la famille à l'État, qui caractérise nos sociétés modernes»⁸.

Du côté français, le courant culturaliste, avec Philippe Ariès notamment, développe une approche plus qualitative et descriptive. Pour Ariès, la cellule nucléaire se dégage de la parenté et devient la famille affective moderne⁹.

Soulevées par plusieurs voix discordantes, ces visions vont cependant se heurter à leurs propres contradictions. Pour Jack Goody, «[...] le fait que la "famille", ou le "ménage", soit toujours de petite taille ne dit rien sur l'importance attachée aux liens de parenté de façon plus générale » 10. Par la suite, l'historien déniera la relation entre naissance du capitalisme et famille moderne, en allant jusqu'à montrer que les liens familiaux et de parenté sont plus importants que l'individualisme dans l'essor de l'industrialisation occidentale¹¹. Ainsi sont posés les jalons d'une nouvelle vision de la parenté à l'époque moderne. Dans les traces de Goody, de plus en plus de chercheurs contribuent à soutenir et étoffer la thèse suivante : jusqu'à la fin du xixe siècle, les liens avec la famille élargie ne se dissolvent pas et ces rapports intraparentaux restent très intenses dans de nombreux domaines.

S'engouffrant ainsi dans la brèche ouverte, quelques historiens des années huitante appellent alors à dépasser les divisions vieilles d'un siècle entre les disciplines historiques, anthropologiques ou sociologiques qui

³ Durkheim, Émile, *Texte 3. Fonctions sociales et institutions*, Paris : Éditions de Minuit, 1975, p. 35-49.

⁴ SEAGALEN, Martin, «Introduction», in GOODY, Jack, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris: Armand Colin [1985], 2012, p. 12.

⁵ Weber, Max, Économie et société. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie, Paris: Pocket, 1995, p. 109.

⁶ LASLETT, Peter, *The world we have lost*, Londres: Methuen, 1965 et «La famille et le ménage: approches historiques», in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 27° année, n° 4-5, 1972, p. 847-872.

ALBERA, Dionigi, «Pour une analyse comparative de l'organisation domestique dans l'arc alpin», in DEROUET, Bernard, LORENZETTI, Luigi, MATHIEU, Jon (éd.), Pratiques familiales et sociétés de montagne (XVT-XX siècles), Bâle: Éditions Schwabe, 2010, p. 14 (coll. Itinera, fascicule 29).

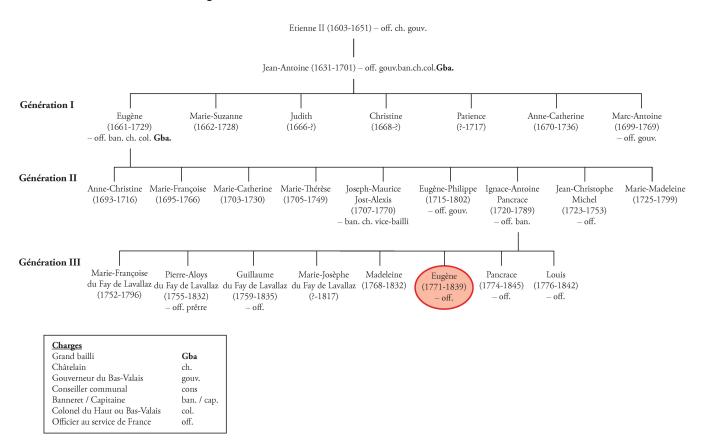
⁸ MACFALRIANE, Alan, The Origins of English Individualism: the Family, Property and social Transition, Oxford, 1978; STONE, Lawrence, The familly, Sex and Marriage in England, 1500-1800, Londres: Weidenfeld and Nicolson, 1977, voir Ruggui, François-Joseph «Note critique. Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté? Autour de Kinship in Europe », in Annales de démographie historique, n° 1, 2010, p. 243.

⁹ ARIES, Philippe, L'Enfant et la vie familiale sous l'ancien Régime, Paris: Plon, 1960.

¹⁰ Seagalen, Martin, «Introduction», op. cit., p. 13.

¹¹ GOODY, Jack, Food and love. A cultural History of East and West, London & New York, 1998, p. 29-58, voir LETT, Didier «Préface», in GOODY, Jack, L'évolution de la famille, op. cit., p. 25.

Famille de Courten, branche d'Eugène

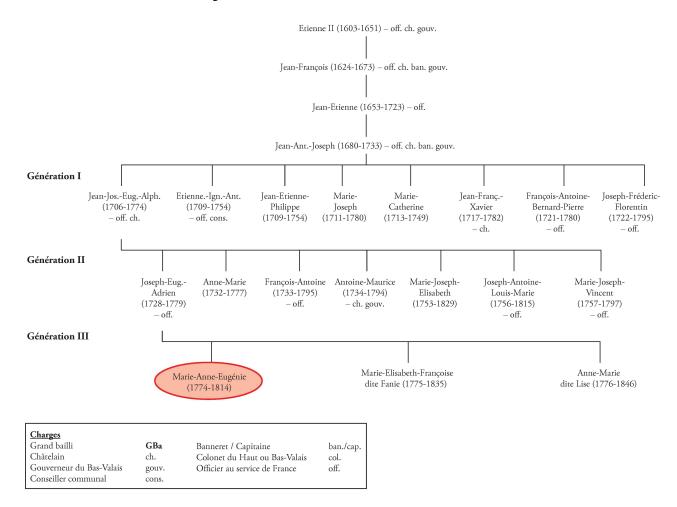


Remarque : Pour la génération III, nous avons ajouté les enfants issus du premier mariage de l'épouse d'Ignace-Antoine-Pancrace de Courten, Marie-Catherine Balet (avec Stanislas Du Fay de Lavallaz), élevés cependant par Ignace-Antoine-Pancrace

Tableaux de l'ascendance d'Eugène de Courten ainsi que de son épouse Eugénie de Courten, avec mention des charge(s) politique(s) ou militaire(s) des individus.

Source : de Courten, Eugène, Famille de Courten. Généalogie et services militaires, Metz : Even Frères & Cie, 1885.

Famille de Courten, branche d'Eugénie



ont séparé l'étude de la famille nucléaire de celle de la parenté¹². C'est le cas des chercheurs de la micro-histoire tels que Giovanni Levi¹³ dans les années nonante ainsi que de plusieurs nouvelles approches – notamment celles de Gouesse et de Burguière – étudiant le phénomène de l'augmentation des mariages consanguins¹⁴: la croissance du nombre d'unions entre cousins au XVIII^e siècle vient en effet contredire la thèse d'une diminution des relations intraparentales à la fin de l'époque moderne.

Avec ses ouvrages *Property, Productions and Family in Neckarhausen*; 1700-1870 en 1990 et *Kinship in Neckarhausen*: 1700-1870 en 1998, David Sabean marque un tournant important dans l'historiographie de la famille et de la parenté. Au sein de son approche monographique, il constate qu'au cours des xviii^e et xix^e siècles, les structures de parenté se renforcent et les collaborations entre parents deviennent plus importantes, tant au niveau des mariages consanguins, du choix des parrains et marraines, qu'au sein du système du pouvoir ou de production. Notons que la parenté spirituelle est une thématique qui intéresse de plus en plus les chercheurs ces dernières années et qui corrobore la thèse de l'intensification des liens entre parents¹⁵.

Ce postulat est repris et nuancé aujourd'hui par les historiens suisses de la famille. Sandro Guzzi-Heeb fait des constats similaires en Valais, cadre géographique de notre étude, où parentés, alliances matrimoniales, charges et factions politiques font souvent partie de la même équation 16. C'est en nous inspirant des approches et des postulats de ces historiens modernes, en particulier des méthodes du courant de la micro-histoire, que nous avons abordé l'étude d'une famille valaisanne au Siècle des lumières.

Méthodologie et sources

L'étude des branches de la famille de Courten en Valais, au xvIII^e et au début du XIX^e siècle, s'inscrit dans une perspective micro-historique. Dans cette étude sur la parenté, quatre générations familiales ont été analysées «[...], à travers le prisme des éléments fondamentaux de l'anthropologie que sont l'alliance, la filiation, la parenté spirituelle » 17. En ce qui concerne les relations sociales, nous nous sommes attelés à dégager plus spécifiquement les relations de solidarité et de stratégies socioprofessionnelles souvent informelles à l'intérieur de la parenté de Courten. En effet, «la parenté est présente, à des degrés divers, dans un ensemble de relations sociales que les historiens ont eu jusqu'à présent tendance à aborder sous d'autres angles comme, par exemple, les relations de crédits, la circulation du capital et de la propriété ou encore l'exercice des offices ou des charges » 18.

¹² Par exemple Cressy, David, «Kinship and kin Interaction in Early Modern England», in *Past et Present*, n° 113, p. 38-69, voir Ruggui, François-Joseph, «Note critique», *op. cit.*, p. 224.

 $^{^{13}}$ Levi, Giovanni, «Family and Kin – a few thoughts», in Journal of Family History, n° 15, p. 567-578.

¹⁴ GOUESSE, Jean-Marie, «Mariages de proches parents (xvī^e-xx^e siècle), esquisse d'une conjoncture», in *Le Modèle familial européen. Normes, déviances, contrôle du pouvoir, actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma*, Rome: École française de Rome, 1986 p. 40; BURGUIÈRE, André, «"Cher cousin": Les usages matrimoniaux de la parenté proche dans la France du 18° siècle», in *Annales E.S.C*, Paris: A. Colin, 1997, p. 1339-1360

¹⁵ Fine, Agnès, Parrains et marraines, la parenté spirituelle en Europe, Paris: Fayard, 1994; Alfani, Guido, Padri, padrini, patroni, la parentela spirituale nella historia. Venezia: Marsilio, 2007.

¹⁶ Guzzi-Неев, Sandro, *Donne, Uomini, parentela, Casati Alpini nell'Eu*ropa preindustriales, 1650-1850, Torino: Rosenberg & Sellier, 2007; Guzzi-Неев, Sandro, Payot, Christine, «Des rebelles novateurs? Conflits politiques et réseaux sociaux dans une vallée alpine au xviii^e siècle», in Revue d'histoire moderne & contemporaine, n° 57-4 & 4bis, oct.-déc. 2010, p. 72-96

¹⁷ Cette démarche d'analyse est promue par les éditeurs, Sabean, David, W., Teuscher, Simon, de Kinship in Europe. Approaches to long term development, 1300-1900, New York: Berghahn Books, 2007 in Ruggui, François-Joseph «Note critique», op. cit., p. 224.

¹⁸ *Ibid*.

Afin d'appréhender ces sujets que sont les alliances consanguines, la parenté spirituelle ainsi que certaines stratégies et solidarités familiales formelles et informelles, plusieurs types de sources, à la fois quantitatives et qualitatives, ont été croisés dans cette étude. Les registres paroissiaux du Valais central, plus particulièrement ceux de Sion et de Sierre, communes dont la majorité des Courten sont bourgeois, ont offert quelques renseignements précieux. Ces registres — dont la plupart datent, au plus tôt, du milieu du xvII^e siècle — ont permis, partiellement, de trouver les liens de consanguinité entre les conjoints (dans les registres de mariage) ainsi que les noms des parents spirituels de l'enfant (dans les registres de baptême).

Mais l'absence des registres de mariage de la paroisse de Sierre entre 1649 et 1844 a nécessité des reconstructions généalogiques pour déterminer les liens de parenté qui unissent les époux étudiés. Celles-ci ont également permis de découvrir les liens familiaux entre les filleuls et leur parrain ainsi qu'entre les officiers du régiment de Courten. Diverses généalogies, manuscrites ou éditées ont été croisées¹⁹.

Le fonds de Courten constitue le réservoir de sources le plus prolixe concernant notamment l'approche qualitative de cette étude²⁰. La majeure partie des documents qui le composent actuellement ont été déposés par la famille en 1920 puis en 1933 aux Archives d'État à Sion. Le fonds compte actuellement 28 boîtes et un rouleau dont les sources s'étendent sur une période allant de 1280 au xx° siècle; le tout est en grande partie inventorié.

Les missives majoritairement répertoriées aux Archives sont les correspondances militaires. Celles-ci ne sont pas sans intérêt pour cette étude centrée autour de la parenté. En effet, le régiment de Courten, auquel appartiennent les protagonistes étudiés, est un régiment au caractère fortement familial. À travers ces documents apparaissent, outre des faits relatifs à la vie militaire, des affaires de famille, des demandes de la parenté élargie ainsi que les pratiques népotiques qui abondent dans le milieu militaire, etc.

L'éloignement géographique fréquent des officiers au service étranger implique également un très grand nombre de lettres adressées aux proches restés au pays. En plus de ces correspondances familiales, deux mémoires de parents d'Eugène et Eugénie de Courten ont livré diverses interactions parentales²¹. C'est à travers ces écrits du for privé que l'on peut affleurer l'intime, l'individuel, le quotidien ou les pratiques informelles de la parenté. Il est des solidarités et des stratégies familiales impalpables, ne laissant généralement pas de trace à travers une approche statistique ou dans les sources formelles et qui s'exercent hors du cadre juridique. Toutefois, ce dernier type de source (testaments, contrats de mariage, actes de vente, donations, etc.) n'est pas à négliger pour cette étude²².

Ainsi, dans les chapitres de ce travail, l'analyse quantitative des données issues des registres de paroisse va entrer en complémentarité avec l'analyse qualitative pratiquée sur les écrits du for privé.

¹⁹ Entres autres: DE COURTEN, Eugène, Famille de Courten. Généalogie et services militaires, Metz: Even Frères & Cie, 1885; DE PREUX, Michel, Sept cents ans d'histoire, Sierre: Éditions à la Carte, 2000; Site de généalogie: www.geneanet.org; DE SOEPIBUS, Guy, Famille de Soepibus, Sion, 1983, version révisée et complétée, novembre 1990 in http://home.page.ch/pub/P. desepibus@gkb.com/HistoiredeSepibus.html (consulté en mai 2013), AEV Fonds J de Kalbermatten-de Riedmatten P18, AEV Fonds Jean-Émile Tamini, Ta 51, ainsi que divers contrats de mariage.

²⁰ AEV Courten (de) famille, 1280-20 sc.

DE COURTEN, Louis-François-Régis, «Journal de ma vie, avec détail des époques les plus intéressantes qui ont rapport», 1746-1817, AEV, de Courten Cn B 6/1/1; DONNET, André (éd.), «Les trois récits autobiographiques du P. Martin Du Fay de Lavallaz (1755-1832) suivis de 56 pièces inédites», in Vallesia, 1989, p. 1-60.

²² Une partie de ces documents n'a pas été inventoriée et est difficilement repérable dans le fonds de Courten. Cependant, Eugène de Courten (1901-1975) en a retranscrit certains, notamment dans «Quelques documents sur le patrimoine mobilier et immobilier de la famille de Courten », in DE COURTEN, Eugène, Chronique de Courten, op. cit., vol. 1.

La famille de Courten

Les *Curti* seraient originaires de la ville lombarde de Cantù où ils apparaissent dans les sources dès le xr^e siècle²³. Arrivés par le Simplon en Valais au xIV^e siècle, ils sont associés au pouvoir dans les dizains du Haut dès la fin du Moyen Âge²⁴. En s'unissant avec de vieilles familles de la noblesse féodale en déclin, les de Courten acquièrent des fiefs, notamment à Sierre où ils s'établissent²⁵. Ils seront désormais qualifiés de « nobles » dans les sources.

Petit à petit, cette nouvelle élite locale « enrichie par les pratiques de l'élevage et du commerce s'affirme; elle fait faire des études à ses enfants, s'intéresse au notariat » ²⁶. En effet, la généalogie de la famille présente des Courten notaires, notamment un frère, deux fils et un neveu d'Antoine, premier grand bailli de la lignée ²⁷. Dès lors, la famille s'est assuré les plus hautes positions du pouvoir à Sierre ²⁸.

Le XVII^e siècle témoigne d'évolutions majeures pour le Valais comme pour la famille de Courten. D'une part, il marque la création de la République des Sept-Dizains après la chute des Prince-évêques de Sion. Celle-ci voit l'émergence du patriciat, une aristocratie républicaine

À l'instar des Affry ou des Diesbach à Fribourg, les Courten ont été de grands entrepreneurs de la guerre qui ont lié leur destin au service étranger sous l'Ancien Régime puis durant tout le XIX^e siècle. En décembre 1689, la Diète autorise la levée du régiment de Courten, entièrement recruté en Valais au service du roi de France. Ce dernier constituera l'un des dix régiments suisses permanents au service de France. L'arrièrearrière-aïeul d'Eugénie, Jean-Étienne(3) – voir tableau généalogique suivant - en obtient le commandement. Durant ses cent ans d'existence, le régiment valaisan a été « une entreprise strictement familiale » 30, commandé logiquement par un membre de la lignée³¹. Entre 1690 et 1792, seuls quatre lieutenants colonels sur onze n'appartenaient pas à la famille de Courten, ainsi que cinq majors sur douze³². D'autres de Courten ont servi dans les Gardes suisses, au Piémont, en Espagne, au service de l'Angleterre ou du Saint-Siège. La lignée

où quelques familles de la noblesse ont subsisté et sont rejointes par des familles nouvelles. Ce patriciat se constitue « en un groupe social de plus en plus fermé et fort limité » ²⁹ qui va pendant deux siècles monopoliser les principales charges du Dizain et du pays, comme ce sera le cas pour les Courten. Les unions consanguines et les liens de parrainage dans la parenté large font partie intégrante de cette stratégie de cloisonnement du patriciat, nous allons le voir. Le XVII^e siècle est aussi le début d'une profession à laquelle la lignée sera étroitement associée : le service étranger.

²³ DE DIESBACH BELLEROCHE, Benoît, Dictionnaire des familles nobles subsistantes de Suisse, Fribourg: Intermède Belleroche, 1996, p. 32.

²⁴ DUCHENE-FAYARD, Janine, «L'État patricien, XVI^e-XVIII^e siècle», in CURDY, Philippe, Papilloud, Jean-Henry (éd.), *Histoire du Valais*, Sion: Société d'histoire du Valais romand, cop. 2002, vol. 2, p. 343 (coll. Annales valaisannes 2000-2001).

²⁵ Copie des Biens de la dot de Jeanne Rarogne, 1441 dans « Quelques documents sur le patrimoine mobilier et immobilier de la famille de Courten », in de Courten, Eugène, Chronique de Courten, op. cit., vol. 1, p. 1

²⁶ DUCHENE-FAYARD, Janine, «L'État patricien, xvr^e-xviii^e siècle», op. cit., p. 107.

²⁷ FAVRE, Frédéric, «Anthonius Curten», in http://gw1.geneanet.org/fredo13?lang=fr;pz=jeremiah+pelleas;nz=favre;ocz=0;p=anthonius; n=de+courten.

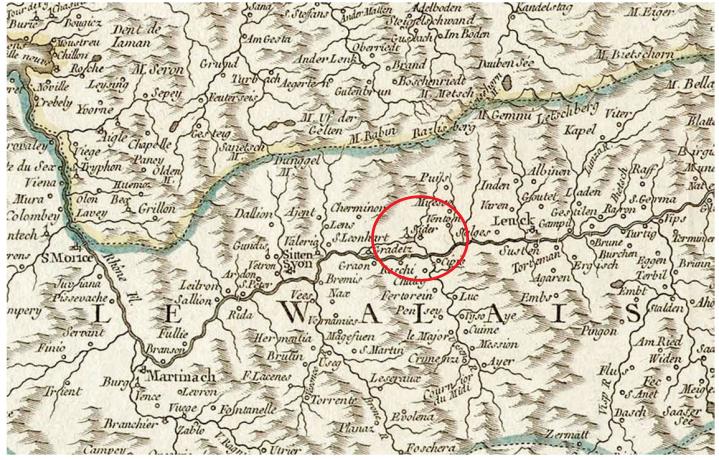
²⁸ VON ROTEN, Hans Anton, Les grands baillis du Valais, 1388-1798, MARTIN, P., (trad.), Sion: Cahiers de Vallesia, n° 17, 2008, p. 320.

²⁹ DE Preux, Michel, *La noblesse valaisanne*, Sierre: éd. Monographic, p. 66.

³⁰ STEINAUER, Jean, SYBURRA-BERTELLETTO, Romaine, Courir l'Europe. Valaisans au service étranger, 1790-1870, Baden: Hier + Jetzt, 2009, p. 88 et p. 102 (coll. Cahier du Musée d'histoire du Valais, n° 10).

³¹ Jean Étienne (1690-1723); François Melchior (1723-1724); le comte Pierre (1724-1744); le comte Maurice (1744-1766); le comte Ignace-Antoine-Pancrace (1766-1790); Jean-Antoine-Adrien (1790-1792).

³² DE COURTEN, Eugène, Famille de Courten. Généalogie et service militaire, op. cit., p. 210.



La ville de Sierre encerclée sur une carte du Valais datant de 1756. Source: http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Nax_1756.jpg.

de Courten aurait fourni ainsi plus d'une septantaine d'officiers – certains auteurs parlent même d'une centaine – au service étranger, dont quatorze d'entre eux accédèrent aux grades les plus élevés³³.

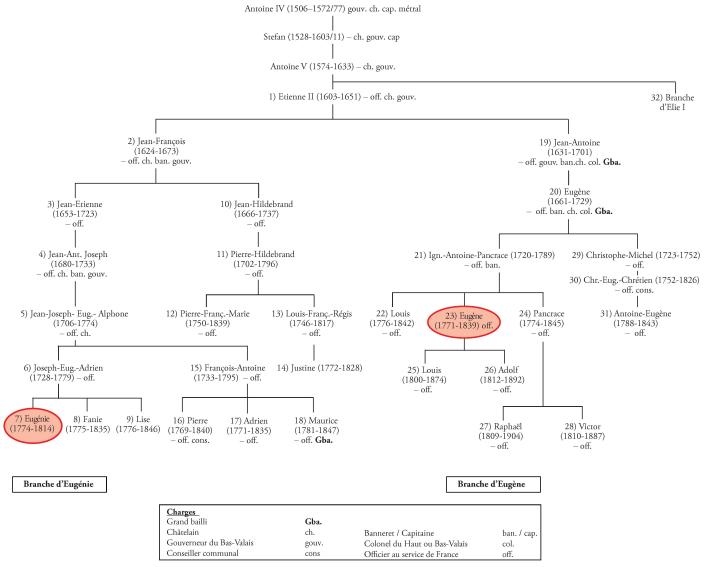
Les officiers de Courten au service étranger sont restés étroitement connectés au pouvoir du pays de la fin du

XVII^e au XVIII^e siècle. Ils ont ainsi mené un « système de la double carrière, militaire au dehors, politique au dedans »; un commandement à l'armée donnait en effet une visibilité sociale et conférait « une autorité qui procure facilement une charge publique après le retour à la vie civile » ³⁴. En s'illustrant sur les champs de bataille, les

³³ DE COURTEN, Antoine, DE COURTEN, Christophe, Famille de Courten, Compléments à la Généalogie de la famille de Courten, 1885-2006, Rolle: A. de Courten, 2006, p. 17.

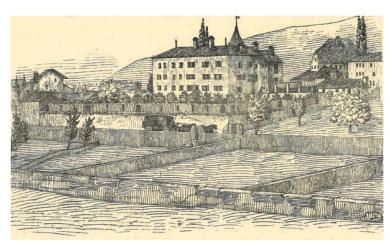
³⁴ Carlen, Louis, «Vom Fremdendienst in die Behörde. Walliser Offiziere in Aemtern im 19. Jahrhundert», BWG, XXXII, 2000, p. 209-216, in Steinauer, Jean, Syburra-Bertelletto, Romaine, Courir l'Europe, op. cit., p. 88.

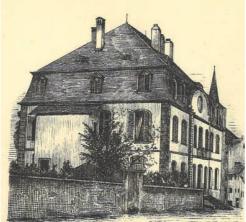
Tableau généalogique abrégé de la famille de Courten



Généalogie de la famille de Courten avec mention des charges (xvie-xixe siècles).

Source : de Courten, Eugène, Famille de Courten. Généalogie et services militaires, Metz : Even Frères & C^{ie}, 1885 ainsi que du site internet de généalogie : http://www.geneanet.org/.





Les demeures des comtes Eugène et de son frère le comte Pancrace de Courten à Sierre témoignent d'un luxe particulier et peu commun en Valais, dessin au crayon.

Source : DE COURTEN, Eugène, Famille de Courten. Généalogie et services militaires, Metz : Even Frères &t Cie, 1885, planches 5 et 6.

hommes de la lignée de Courten ont pu outrepasser un handicap de taille – leur appartenance à l'élite du Valais central – et accéder à la plus haute magistrature de l'État³⁵. En effet, les députés de la Diète étaient plutôt choisis dans les dizains du Haut-Valais. L'arrière-grandpère et le grand-père d'Eugène – Jean-Antoine (19) et Eugène (20) – ont été grands baillis, fonction suprême du pays. Du côté de l'ascendance de sa femme Eugénie de Courten, ses deux aïeuls (4) et (5) furent notamment châtelains. À partir des générations II, les hommes de la famille, ayant acquis une mainmise forte sur l'entreprenariat militaire, privilégient leur carrière d'officier au détriment des charges majeures du pouvoir telles que grand bailli, châtelain et gouverneur du Bas-Valais³⁶, mais ils occupent tout de même certaines fonctions poli-

Si les archives de Courten témoignent que les possessions foncières et mobilières de la famille sont nombreuses, le degré de fortune et de prestige à laquelle la lignée de Courten est parvenue au XVIII^e siècle provient à notre sens du service à l'étranger. Les bouleversements du XIX^e siècle vont quelque peu amoindrir les richesses de la famille. Cependant, durant la période trouble de la République helvétique et du département du Simplon, alors qu'Eugène de Courten déplore une perte de standing³⁷, le préfet du Simplon, Derville Maléchard, déclare que ce dernier

tiques importantes, en particulier au niveau désénal et bourgeoisial. Ainsi, Ignace-Antoine-Pancrace (21) sera banneret, ses fils Eugène (23) et Pancrace (24) seront respectivement conseiller général du département du Simplon et député du Dizain.

³⁵ DUCHENE-FAYARD, Janine, «Du Val d'Anniviers à Sion, la famille de Torrenté des origines à nos jours», in *Vallesia.*, Sion, n° 61 (2006), p. 145.

³⁶ À l'exception cependant du cousin germain d'Eugénie, Maurice de Courten (1781-1847) dernier grand bailli du Valais.

³⁷ Solère, le 24 octobre 1811, Pancrace à Eugène AEV, de Courten, Cn B 17.

provient d'une « famille les plus illustres de la Suisse », et possède 8 000 francs de revenu³⁸. Hormis Gaspard-Jodoc Stockalper et son beau-fils, c'est le montant le plus élevé constaté chez un chef de famille valaisan.

Stratégies matrimoniales, une super-homogamie familiale

L'augmentation des mariages consanguins est l'un des arguments-phares des historiens de la famille pour appuyer la thèse d'une exacerbation des liens de parenté durant le XVIII^e et le XIX^e siècle. En effet, dans diverses régions européennes, tout comme en Suisse, les études relèvent ce phénomène. Simon Teuscher observe au sein de plusieurs localités helvétiques une élévation et un resserrement des mariages entre parents du XVII^e au XIX^e siècle³⁹. À Vouvry, Sandro Guzzi-Heeb note une « nette augmentation des mariages consanguins vers les années 1760 » ⁴⁰. Même constat à cette période pour Conthey, non loin de Sierre, où près de la moitié des mariages nécessitent une dispense ⁴¹.

Il n'est donc guère surprenant que les unions de Courten, famille de l'élite, précèdent cette tendance. Ce phénomène est assez remarquable, d'autant plus que les mariages dans la parenté sont interdits par l'Église catholique romaine. Depuis le Concile de Latran IV en 1215, les prohibitions de mariage touchent les individus

jusqu'au 4e degré de parenté entre consanguins et affins, et jusqu'au 2e degré entre personnes issues de relations illégitimes ou liées par une parenté spirituelle. Au xvi^e siècle, le Concile de Trente s'attaque à la pratique des dispenses, en particulier pour les degrés les plus proches. Grâce à la tenue de registres de paroisse qui se généralise au XVIIe siècle dans les territoires catholiques, le clergé est à même de contrôler les liens qui unissent les individus. Cependant, ce rigorisme laisse très vite la place à des procédures de dispenses simplifiées pour les degrés mineurs (3^e et 4^e degrés), délivrées par les évêques. Les registres de mariage valaisans du XVIII^e siècle témoignent d'un nombre de dispenses religieuses très important qui démontre que, dans la République des Sept-Dizains – comme ailleurs –, celles-ci se délivrent très facilement. Ainsi, « la dispense romaine» d'Eugène et Eugénie de Courten leur « est accordée gratis» par Sa Sainteté qui « a bien voulu avoir égard à la recommandation de Monseigneur et au mérite de toute la noble famille [...] »⁴².

Dans ce travail, le taux de consanguinité des unions a été pris en compte jusqu'au 4° degré inclus, à savoir les mariages qui ont nécessité une dispense de l'Église.

Ainsi, pour la période du début du XVIII^e siècle jusqu'au premier quart du XIX^e siècle, 41 mariages sur 59 analysés dans la famille de Courten (générations I à IV), ont nécessité une dispense. Un taux d'endogamie d'au minimum 69,5 % se dégage⁴³. Ce dernier est en croissance depuis la fin du XVII^e siècle au sein des branches d'Eugène et d'Eugénie.

³⁸ Donnet, André, « Personnages du Valais fichés par l'administration française du département du Simplon (1811), trois exemples de la "Statistique morale et personnelle" de l'Empire», in *Vallesia*, 1986, p. 224.

³⁹ MATHIEU, Jon, «Kin Marriage. Trends and Interpretations from the Swiss example», in SABEAN, David, W, TEUSCHER, Simon (ed.), Kinship in Europe. op. cit., p. 217.

⁴⁰ GUZZI-НЕЕВ, Sandro, «L'amour en lettres, Écriture, émotions et parenté dans l'élite valaisanne (1750-1830)», in La Correspondance familiale en Suisse romande aux XVII et XIX siècles. Affectivité, sociabilité, réseaux (HENRY Philippe dir.), Neuchâtel: Éd. Alphil, 2006, p. 66 (coll. Colloquium).

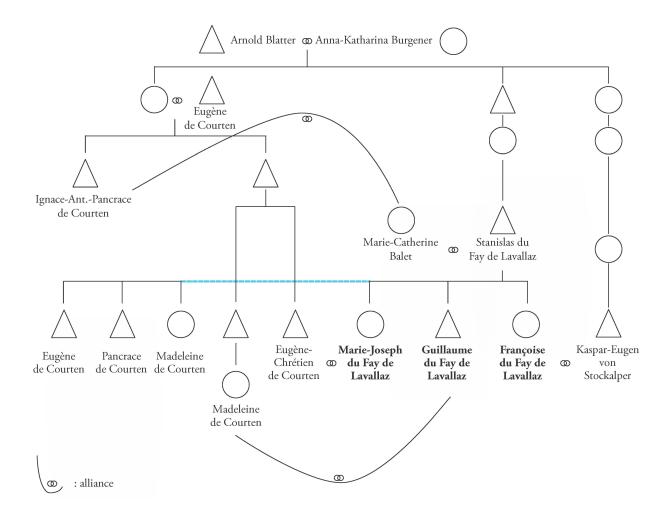
⁴¹ PAPILLOUD, Jean-Henry, *Histoire démographique de Conthey (Valais)*, 1680-1830, Mémoire de licence, Université de Fribourg: Éditions universitaires de Fribourg, 1973, p. 95.

⁴² Sion, le 31 janvier 1795, l'aumônier Valleran à Eugène de Courten, AEV, de Courten CN B 16/9/1.

⁴³ Ce taux est probablement sous-évalué, car pour sept individus, nous n'avons pas pu élaborer de reconstruction généalogique complète, ou alors les registres de mariage étaient lacunaires pour la période donnée. De même, nous n'avons pas tenu compte des degrés de parenté au-delà du 5° degré inclus.

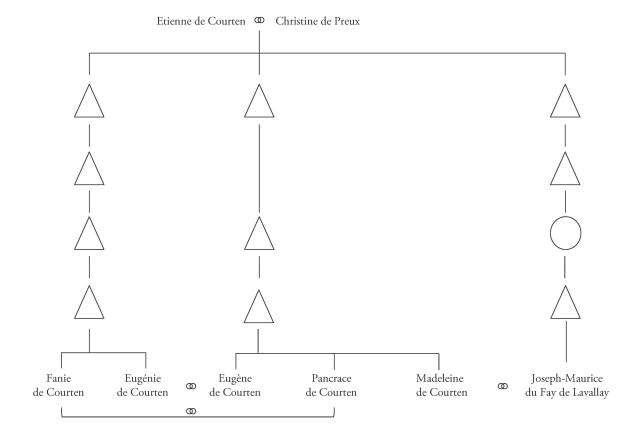
Extrait de la dispense de mariage d'Eugène et d'Eugénie de Courten, produite à Sion, le 31 janvier 1795, par l'aumônier Valleran et adressée à Eugène de Courten. Source : AEV, de Courten CN B 16/9/1. Photographie Jasmina Cornut.

Schéma de consanguinité



Liens de consanguinité et d'affinité des unions des demi-frères et demi-sœurs ainsi que des frères et sœurs d'Eugène de Courten Source: de Courten, Eugène, Famille de Courten. Généalogie et services militaires, Metz: Even Frères & Cie, 1885; le site internet de généalogie: http://www.geneanet.org/; ainsi que les généalogies familiales valaisannes, manuscrites ou éditées, déposées aux Archives d'État de Sion: AEV, Lavallaz (de) Joseph, hoirie (1266-1950), AEV, Kalbermatten (de)-Riedmatten (de) Jean (M^{me}) (1235-1890 (env.)), AEV d'Odet III, p 272; De Preux, Michel, Sept cents ans d'histoire, Sierre: Éditions à la Carte, 2000; De Soepibus, Guy, Famille de Soepibus, Sion, 1983, version révisée et complétée, novembre 1990 in http://home.page.ch/pub/P.desepibus@gkb.com/HistoiredeSepibus.html, entre autres.

Schéma de consanguinité



Dans la génération III, tant chez les frères et sœurs d'Eugène et d'Eugénie que chez certains de leurs cousins germains étudiés, ou chez leurs enfants, on affleure parfois un taux de 100 % d'unions consanguines dans les fratries! En observant de plus près les unions d'Eugène et de ses frères et sœurs, ainsi que de ses demi-frères et demi-sœurs (génération III) (voir tableaux pages précédentes), il apparaît des phénomènes d'alliances redoublées: une sœur et un frère épousent un oncle et une nièce. De même, s'illustre une alliance redoublée inégale entre deux frères et deux sœurs dans le deuxième tableau. Ces liens d'affinité qui s'imbriquent à plusieurs reprises dans les unions de la famille mettent en lumière le poids de la parenté d'alliance aussi importante que les liens de consanguinité et expliquent, en partie, le taux d'endogamie maximum de la fratrie d'Eugène.

Nous sommes ainsi bien dans le schéma d'une super-homogamie familiale. Toutefois, les Courten ne sont pas une exception au sein du patriciat valaisan. Les Torrenté, famille patricienne sédunoise avec laquelle les Courten se sont unis huit fois entre le xvie et le xixe siècle, témoignent d'un taux d'unions consanguines semblable. En effet « entre 1730 et 1800, 65 % des mariages des Torrenté, enregistrés dans les registres paroissiaux de Sion, nécessitèrent une dispense pour cause de degrés de parenté trop proches»44. Les familles patriciennes de Rivaz et de Nucé, dont les pratiques matrimoniales ont été étudiées, sont également « liées par des rapports de parentés et d'alliances multiples »45. Quant aux généalogies valaisannes, à l'instar de celle des Preux, elles laissent deviner un taux d'unions entre cousins lui aussi très élevé. Toutefois, les études de taux de consanguinité manquent concernant les élites valaisannes, ce qui empêche un survol comparatif adéquat.

La forte endogamie familiale des Courten au xvIIIe et début du XIX^e siècle, s'explique en partie par les milieux politiques et surtout militaires dans lesquels ces derniers évoluent. Pour exemple, le grand-père d'Eugène – également nommé Eugène - va se maintenir des années durant dans les hautes sphères du pouvoir, en grande partie grâce à ses liens de parenté affins. En 1701, âgé de 40 ans, Eugène se marie en seconde noce avec sa cousine de 16 ans, Anne-Catherine Blatter. Celle-ci est la fille du deuxième politique le plus important du pays, le vice-bailli du Valais, Arnold Blatter. L'oncle maternel d'Anne-Catherine est l'ambitieux secrétaire d'État, Jean-Jost Burgener. «En 1707, Burgener devint grand bailli, Blatter chancelier et Courten vice-bailli; gardant ces charges durant 14 ans, jusqu'en 1721, ils formèrent une sorte de triumvirat extrêmement puissant. »46 À cette date, Eugène de Courten accède à la fonction politique la plus importante de la République, celle de grand bailli. Son avantageuse union avec la famille Blatter – et de fait, ses relations de parenté consanguines et affines - l'a plus certainement fait parvenir au sommet que l'influence de son père, un ex-grand bailli très peu aimé. Ses descendants, de plus en plus impliqués dans le service étranger, vont perpétuer cette stratégie matrimoniale qui visera à épouser en premier lieu des membres de son sang.

Ce constat est récurrent chez d'autres entrepreneurs de la guerre en Suisse. En effet, les familles d'Affry et Diesbach de l'élite fribourgeoise, que les Courten côtoient au service de France, témoignent de pratiques matrimoniales semblables. Leur système d'alliance est « tel que l'on peut y voir un cas typique d'endogamie, comme il en existe encore dans certaines professions jalousement défendues contre l'intrusion de membres étrangers aux familles

⁴⁴ DUCHENE-FAYARD, Janine, «Du Val d'Anniviers à Sion, la famille de Torrenté», op. cit., p. 74 et p. 257.

⁴⁵ Guzzi-Неев, Sandro, «L'amour en lettres», op. cit., p. 65.

⁴⁶ Von Roten, Hans Anton, *Les grands baillis du Valais, 1388-1798, op. cit.*, p. 366.



Portrait d'Eugène de Courten, grand bailli du Valais. Source: Lithographie Béha à Metz, in de Courten, Eugène, Famille de Courten. Généalogie et services militaires, Metz: Even Frères & Cie, 1885, p. 189.

qui les exercent de manière quasi héréditaire [...] »⁴⁷. Quant aux élites militaires glaronnaises, elles tissent au XVIII^e siècle des liens avec les familles dirigeantes du canton, liens nombreux et anciens, périodiquement réactivés. Leur but est de renforcer l'influence des deux

clans unis par le mariage sur le plan intérieur, notamment au moment de l'accès aux charges politiques qui se fait, comme en Valais, souvent par cooptation⁴⁸.

À travers leurs pratiques endogames, il est indéniable que les Courten suivent, voire même surpassent largement, les taux d'unions consanguines enregistrés dans les communes valaisannes et suisses au xVIIIe siècle. Leur caractère d'élite politique et militaire ainsi que leur patrimoine important expliquent la préférence donnée très tôt, à la fin du xvII^e siècle au moins, aux cousins, dans un patriciat valaisan qui cherche, depuis plus d'un siècle, à se maintenir au pouvoir et à éviter l'accès aux principales charges et fonctions à d'autres familles. Plusieurs études montrent, en effet, le caractère précoce des unions de ce type chez les élites, qui se diffusent ensuite dans les autres couches de la population. Ainsi à Vouvry, les mariages consanguins se constatent d'abord chez les riches notables⁴⁹. Sandro Guzzi-Heeb affirme en outre que « dans une période de forte pression démographique et économique, dans laquelle la parenté conserve sa fonction protectrice, il était nécessaire de confirmer la solidarité à travers de multiples liens qui constituaient une garantie de collaboration »50; le mariage consanguin qui s'impose à la fin du xVIIIe siècle dans l'aristocratie européenne « resserre les liens traditionnels face à la concurrence économique et sociale d'autres couches de la population »51.

⁴⁷ DIESBACH, Ghislain de, «Un esprit de famille», in Les gardes suisses et leurs familles aux XVIf et XVIIf siècles en région parisienne, Colloque du 30 septembre et 1^{er} octobre 1988, Rueil-Malmaison: Société historique de Rueil-Malmaison, 1989, p. 39.

⁴⁸ HEAD-KÖNIG, Anne-Lise (dir.), « Réseaux familiaux, clientélisme, patronage et confession en pays de montagne (Le pays de Glaris, xvi^e-xviii^e siècle) » in Famille, parenté et réseaux en Occident (xvii siècle-xx siècle). Mélanges offerts à Alfred Perrenoud, Genève: Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 2001, p. 187 (coll. La Société des arts de Genève).

⁴⁹ GUZZI-HEEB, Sandro, «Von der Familien-zur Verwandtschaftsgeschichte: Der mikrohistorische Blick. Geschichten von Verwandten im Walliser Dorf Vouvry zwischen 1750 und 1850», in *The Official Journal of Quantum and Internquant, Historical Social Reaseach*, 2005, vol. 30, n° 3, p. 112.

⁵⁰ Guzzi-Heeb, Sandro, Donne, Uomini, parentela, op. cit., p. 255.

⁵¹ GUZZI-HEEB, Sandro, «Marie-Catherine de Nucé (1759-1834): la mélancolie romantique», in *Valaisannes d'hier et d'aujourd'hui: la longue marche* vers l'égalité, Sion: éd M.-F. Vouilloz Burnier, B. Guntern Anthamatten, 2003, p. 25.

Si les protagonistes étudiés se marient en majorité avec leur cousin, la deuxième partie de ce chapitre, d'ordre plus qualitatif, dégage le poids décisionnel conséquent de la parenté dans le destin matrimonial de ses membres. En effet, les correspondances des Courten attestent que les beaux-frères, les oncles, les tantes ou même les cousins éloignés - donc des membres en dehors de la cellule nucléaire - s'immiscent dans la suggestion et l'organisation des mariages de leurs parents. Leur entremise n'est pas forcément source d'autorité et de contrainte aux expectations individuelles, du moins tant que l'union contractée ne menace pas l'équilibre économique et social de la famille. En effet, l'étude des stratégies matrimoniales des Courten a conduit à mettre en doute la corrélation entre amour romantique et individualisation formulée par certains historiens tels que Laurence Stone ou Edward Shorter⁵². La nouvelle linguistique amoureuse, observée dans les correspondances de la famille dès la fin du xVIIIe siècle, ne coïncide pas avec l'essor d'un certain individualisme observé par ces historiens. L'amour romantique, passionné, emphatique, comme il s'illustre notamment dans la correspondance entre Eugène et Eugénie, est toléré dans la mesure où l'individu respecte les règles d'une endogamie sociale et familiale, dans le choix de ses partenaires. Il ne brise donc aucunement les barrières de classes, mais nos recherches ont montré qu'il se développe au cœur même de la parenté. Les deux seuls cas de mésalliances, dans la famille de Courten, relevés sur la soixantaine d'unions, proviennent de vieux militaires, exilés à l'étranger et donc hors du contrôle de leur parenté. À noter que la carrière militaire vers laquelle les hommes de la famille se tournent de plus en plus à partir du premier tiers du xvIIIe siècle leur aurait théoriquement permis une

Les liens de parenté imprègnent étroitement la vie matrimoniale de l'individu aux xvIIIe et XIXe siècles. Par parenté, il faut admettre aussi bien les liens de consanguinité que d'affinité qui sont, à notre sens, tout aussi primordiaux dans le destin matrimonial des jeunes gens. En effet, l'imbrication des liens d'affinité dans les mariages consanguins – à l'image des doubles mariages de même que l'implication décisionnelle des affins dans la vie de l'individu relevée à maintes reprises dans les correspondances de la famille, attestent du postulat de l'historien David Sabean: «L'alliance, le sentiment, les emboitements de groupes apparentés et une endogamie sociale et familiale» remplacent désormais les structures qui mettaient l'accent sur l'héritage et la succession, le patrilignage, le lignage agnatique, l'autorité paternelle, ou l'exogamie⁵⁴.

certaine liberté dans le choix de leur épouse. En effet, l'accès à une pension, et leur éloignement géographique fréquent du Valais font qu'ils ne sont plus dépendants économiquement d'une part d'héritage, ou de terres, en somme de leur famille. Si cette situation leur a certes permis d'avoir des maîtresses, elle n'a cependant pas bousculé la culture matrimoniale familiale, à savoir des mariages non seulement au sein de l'élite valaisanne, mais surtout dans leur propre parenté élargie. Ignace-Antoine-Pancrace de Courten, le père d'Eugène, illustre parfaitement ce cas, lui qui va envoyer sa maîtresse au couvent et son fils illégitime en pension en France, à la veille de son mariage avec la mère d'Eugène, une femme issue du patriciat valaisan, veuve de son cousin et qui est certainement une cousine éloignée⁵³.

⁵² STONE, Lawrence, The familly, Sex and Marriage in England, 1500-1800, op. cit.

⁵³ Paris, le 22 mai 1767, Ignace-Antoine-Pancrace à Monsieur de Courten (Pierre-Hildebrand), AEV de Courten, Cn B 10/3/1, Palma de Majorque, le 10 janvier 1818, Josef le Roy à «Mes très chers Messieurs de Courten» (ses demi-frères Eugène et Louis de Courten), AEV, de Courten, Cn B 11/1/4.

⁵⁴ «Préface», in Sabean, David, W., Teuscher, Simon (ed.), Kinship in Europe. op. cit., p. 232.

Le même constat d'une horizontalisation des échanges s'opère concernant la question du parrainage au xVIII^e siècle, comme le démontre le prochain point.

Parenté spirituelle : vers une familialisation

À partir du dernier tiers du xv11e au moins, la famille de Courten choisit de plus en plus ses parrains et ses marraines parmi sa parenté large, qu'elle soit consanguine ou affine. Ce fait tranche avec la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne où les proches parents de l'enfant n'étaient « guère choisis pour ce rôle » en Valais⁵⁵ et en Europe plus généralement⁵⁶. Les familles privilégiaient en effet des relations spirituelles de type vertical et clientélaire, que ce soit avec des couches sociales inférieures ou plus élevées. Il faut souligner la précocité de ce phénomène d'horizontalisation de la parenté spirituelle chez les élites valaisannes au regard des études sur le parrainage dans différentes communautés européennes. En Allemagne, dans le Wurtemberg⁵⁷ ou dans de nombreuses régions⁵⁸ et villes françaises à l'image de Bouafles ou Bordeaux⁵⁹, le phénomène ne s'observe que dans le courant du xVIII^e siècle. Plus généralement, les parentés européennes n'adoptent ce type de choix familial qu'au xix^e siècle à l'image de l'Ivrée italienne: Guido

Alfani montre que jusqu'au XIX^e siècle même, dans une logique verticale, les parrains des couches sociales supérieures sont privilégiés et ce n'est qu'à ce moment que les géniteurs se tournent petit à petit vers leur parenté⁶⁰. Le constat est le même pour la Vénétie⁶¹.

Comment expliquer la précocité de cette horizontalisation au sein de l'élite valaisanne? À notre sens, il faut chercher la réponse dans la configuration du pouvoir en Valais et la position structurelle des Courten. En effet, au xvii siècle, le patriciat des Dizains prend forme et tend à accaparer les charges lucratives et quasi héréditaires offertes par la République. Arrivés au sommet de la hiérarchie politique, occupant plusieurs fois la place de grand bailli, à l'instar de l'arrière-grand-père et du grand-père d'Eugène, les Courten ne peuvent plus se tourner vers des familles socialement plus haut placées. Pour se maintenir dans les hautes sphères du pouvoir, les membres de la lignée se sont donc protégés mutuellement en recourant à leurs parents tant dans leur mariage que dans leur parrainage, un lien renforçant l'autre.

Nombre d'affins, en effet, sont convoqués comme parrain dans chacune des générations étudiées. De même, il est assez fréquent que deux familles liées par une alliance passée renforcent ce lien par une relation de parrainage et vice-versa⁶².

Notons ainsi, dans le schéma ci-dessous, que les imbrications relationnelles menant à l'union d'Eugène et d'Eugénie sont beaucoup plus denses qu'il n'y paraît. Le parrain d'Ignace-Antoine-Pancrace est l'arrière-grandpère de sa future belle-fille Eugénie. Le père de cette dernière, Eugène-Adrien, a pour parrain Eugène de

⁵⁵ DUBUIS, Pierre, Les vifs, les morts et le temps qui court. Familles valaisannes, 1400-1500, Lausanne: Section d'histoire Faculté des lettres Université de Lausanne, 1995, p. 61 (coll. Cahier lausannois d'histoire médiévale).

⁵⁶ Par exemple en Italie, au royaume de Naples, DELLILE, Gérard, Familles et propriété dans le royaume de Naples, École française de Rome: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales de Rome-Paris, 1985, p. 327-335.

⁵⁷ SABEAN, David, W., Kinship in Neckarhausen: 1700-1870, Cambridge: Cambridge University Presse, 1998.

⁵⁸ Au XVIII^e siècle, l'usage de choisir les parrains dans la parenté était commun dans le bassin parisien, en France méridionale, dans les Alpes de Haute-Provence comme dans les vallées pyrénéennes, selon Burguière, André, «Prénom et parenté», in *Le Prénom: mode et histoire*, Dupaquier, Jacques (éd.), Paris: École des hautes études en sciences sociales, p. 30.

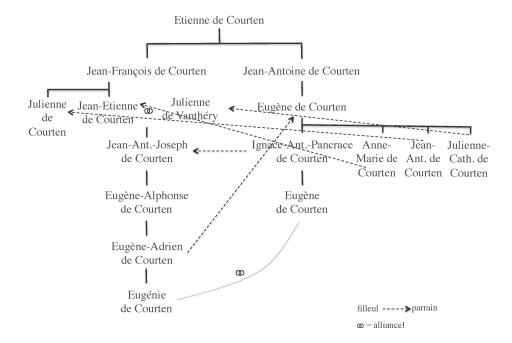
⁵⁹ MINVIELLE, Stéphane, La famille en France à l'époque moderne, Paris: Armand Colin, 2010, p. 112.

⁶⁰ Alfani, Guido, Padri, padrini, patroni, op. cit., p. 250.

⁶¹ MUNNO, Cristina, «Prestige, intégration, parentèle: les réseaux de parrainage dans une communauté de Vénétie (1834-1854) », in *Annales de démographie historique*, n° 1, p. 95-130.

 $^{^{\}rm 62}$ Solère, le 17 août 1809, Pancrace à Eugène, AEV, de Courten, Cn B 17.

Schéma des liens de parrainage



Quelques liens de parrainage entre la branche d'Eugénie de Courten et celle de son mari, Eugène de Courten. Source : AEV, Registres des baptêmes de Sierre.

Courten, père d'Ignace-Antoine-Pancrace et grand-père de son futur gendre Eugène, pour ne citer que ces deux liens. De multiples liens professionnels ainsi que de parenté et de parrainage ont ainsi préparé le terreau de l'union d'Eugène et d'Eugénie de Courten. Malheureusement, en raison des données lacunaires des registres des baptêmes de Sierre, la plupart des liens de parrainage – certainement plus nombreux – de la branche d'Eugénie en direction de la branche d'Eugène n'ont pu être établis.

L'étude des parrains des branches II – à savoir des parents d'Eugène et d'Eugénie – au tournant des Lumières a ainsi mis en exergue le paramètre du parrainage dans les dynamiques de l'organisation politique populaire. Le nombre élevé de parrains et de marraines que le grand bailli Eugène a donné à ses 17 enfants lui a permis de tisser un réseau de solidarité dense et de se constituer un grand réservoir d'alliés politiques, grâce à un lien de parrainage flexible (voir tableau à la page suivante). Le résultat de ce chapitre apporte ainsi un éclairage supplémentaire à l'étude des dynamiques de l'organisation politique populaire. Ces dernières «[...] ont souvent été expliquées par la force de liens traditionnels, tels que la clientèle»; toutefois, certains historiens actuels incitent «à remettre en question une vision trop schématique des rapports de clientèle »63; dans son étude micro-sociale de la parenté spirituelle à Bagnes, Guzzi-Heeb pointe comme nous l'«importance de réseaux préférentiels liant le parrainage et les milieux politiques, façonnant les solidarités politiques et les mobilisations politiques »64.

La seconde évolution constatée chez les Courten, entre le xvII° et le début du XIX° siècle, s'inscrit au cœur

même de ce phénomène d'horizontalisation. En effet, entre les générations II et IV, les parents proches sont de plus en plus préférés aux cousins éloignés.

L'accroissement du nombre de grands-parents, des frères et sœurs et surtout des oncles et tantes dans le choix des parrains et marraines en est témoin. Le nombre de parents spirituels par enfant – auparavant au nombre de trois, une particularité du pays souverain – se restreint à deux et nous observons un phénomène de «concentration», puisqu'un parrain peut endosser plusieurs fois ce rôle dans une même fratrie de filleuls; de fait, au sein des liens de compérage et commérage, les notions « d'utilité sociale » et de « prestige » accolées aux parrains des branches II sont progressivement remplacées par les notions de «proximité» et d'«affection» dans les branches III et IV. Lorsqu'Eugène de Stockalper se tourne vers Eugène de Courten pour le parrainage de son enfant, c'est aussi bien pour raviver les liens entre les deux familles qu'en raison des sentiments qui le lient à son oncle:

« Veuillez donc, mon très cher oncle, agréer les remerciements tardifs que je me permets de vous adressez, d'avoir daigné être le parrain de cet enfant et d'avoir bien voulu consentir à ce qu'un nouveau lien m'unifie à vous qui avez toujours été l'objet de mon affection et de mon attachement les plus sincères. » 65

Le phénomène de familialisation et de sentimentalisation des liens de parrainage n'est pas propre aux Courten, mais touche, à partir de la deuxième moitié du xviii^e siècle, toutes les couches sociales du pays, entraînées par l'exemple des élites. Dans le Bas-Valais à Vouvry, une augmentation rapide des rapports de parrainage et marrainage entre parents proches s'observe également à partir de 1760 où 53,6 % des baptisés ont

⁶³ PAYOT, Christine, GUZZI-HEEB, Sandro, «Des rebelles novateurs?», op. cit., p. 92-93.

⁶⁴ Guzzi-Heeb, Sandro, «Spiritual kinship, political mobilisation and social cooperation: a Swiss Alpine Valley in the eighteenth century and ninetheeth centuries», in Alfani, Guido, Gourdon, Vincent, «Spiritual Kinship», *op. cit.*, p. 201.

⁶⁵ Naples, avril 1831, Eugène de Stockalper à son oncle Eugène de Courten, AEV, de Courten, Cn B 15/2/81.

Génération II: Parrains et marraines des enfants d'Eugène de Courten (naissances entre 1693-1725)66

Liens de parenté avec l'enfant	Frère, sœur et conjoint	Grand- parent	Grand- oncle, grand- tante et conjoint	Oncle tante et conjoint	Cousin > 2°-3° degrés et conjoint	Homonymie	Sans lien de parenté	Inconnu	Total Parents spirituels
Nombre de parraines	5	2	8	9	17	1	4	5	51
%	9,8 %	3,9 %	15 %	17 %	33 %	1,9 %	7,8 %	9,8 %	100 %

Génération III: Parrains et marraines des enfants de Marie-Catherine Balet avec Stanislas du Fay de Lavallaz, et Ignace-Antoine-Pancrace (naissances entre 1753-1776)⁶⁷

Lien de parenté avec le baptisé	Frère/sœur	Grand-parent	Grand-oncle/ tante	Oncle, tante et époux(se)	Cousin et époux(se)	Sans lien de parenté	Inconnu	Total Parents spirituels
Nombre de parrains, marraines	1	4	0	6	3	0	1	15

Génération IV: Parrains et marraines des enfants d'Eugène et Eugénie de Courten et de Pancrace et Fanie de Courten (naissances entre 1798-1818)⁶⁸

Lien de parenté avec le baptisé	Frère, sœur	Grand-parent	Grand-oncle, grande-tante	Oncle, tante et époux(se)	Cousin et époux(se)	Sans lien de parenté	Illisible	Total Parents spirituels
Nombre de parrains, marraines	4	5	1	21	0	1	2	34
%	11,7 %	14,7 %	2,9 %	61 %	0 %	2,9 %	5,8 %	100 %

un parrain ou une marraine issu de sa parenté proche⁶⁹. À Conthey, dans le Valais central, l'oncle et la tante sont choisis comme parrain et marraine « dans la grande majorité des cas »⁷⁰.

La cérémonie et la fête de baptême toujours aussi fastueuses chez les élites, ont elles aussi subi ce phénomène d'horizontalisation en devenant une réunion familiale. Cette observation tranche avec le début de l'époque moderne où ces dernières avaient un caractère public, étant l'occasion d'exhiber les nouveaux liens de parrainage de la famille, souvent de type clientélaire⁷¹.

⁶⁶ Tableau établi à partir de [S.d.], [S.l.], Eugène de Courten, liste manuscrite de ses enfants et de leurs parrains et marraines AEV, de Courten, Cn A 8/10/96.

 $^{^{\}rm 67}$ AEV, Registre des baptêmes de Sierre et Sion.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Guzzi-Heeb, Sandro, «L'amour en lettres», *op. cit.*, p. 68.

 $^{^{70}}$ Papilloud, Jean-Henry, $\it Histoire$ démographique de Conthey, op. cit., p. 56.

⁷¹ ALFANI, Guido, GOURDON, Vincent, «Fête du baptême et publicité des réseaux sociaux en Europe occidentale. Grande tendance de la fin du Moyen Âge au xx^e siècle », in *Annales de démographie historique*, n° 1, 2009, p. 154.

De même, selon les sources très riches analysées, cette familialisation a eu un effet important sur la relation parrain-neveu. La relation spirituelle, enrichie des liens du sang ou d'affinité, récupère en effet certaines contraintes, devoirs et solidarités relatives au lien de parenté. Si les historiens du parrainage décrivent ce lien comme «flexible» et «peu contraignant», cette étude démontre qu'à la fin du xVIII^e et au début du XIX^e siècle, ses implications sociales sont plus importantes que celles décrites dans les autres études d'histoire moderne. En effet, la relation entre le parrain et le filleul comprend des obligations économiques (échanges de cadeaux entre parents spirituels et géniteurs, entre les parrains et marraines eux-mêmes ainsi qu'entre parrain et filleul) ainsi que des devoirs sociaux conséquents selon les sources, telles que des visites et des correspondances au filleul et à sa famille, et inversement. L'aspect « contraignant» souvent accolé à la relation de parrainage dans les correspondances des Courten, explique, à notre sens en partie la familialisation de ce lien. Il y avait une certaine gêne à imposer à un individu, en dehors de sa parenté, cet «impôt forcé»⁷² et ces obligations sociales qui découlaient de son rôle de parrain⁷³. Ce fait vient également renforcer l'affirmation du poids important du lien spirituel. Une particularité de ce deuxième point sur le parrainage a été de mettre en lumière la relation spirituelle de confirmation: absente des sources paroissiales, celle-ci témoigne des mêmes obligations et de la même importance que la relation spirituelle de baptême. Ainsi, le mouvement de familialisation observé dans l'institution du parrainage et le poids, au final pas si négligeable, du lien spirituel viennent attester une nouvelle fois de l'importance, voire de l'accentuation, des liens de parenté au xVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle.

Solidarités parentales

Les solidarités parentales constituent le troisième palier d'étude de notre mémoire de master. Il démontre lui aussi à quel point l'individu des XVIII^e et XIX^e siècles entretient des liens multiples et nécessaires avec sa parenté.

Sous l'Ancien Régime, la parenté élargie n'a pas d'obligation juridique relative à son statut. Cependant, la situation des hommes dans les sociétés pré-industrielles contraint ceux-ci à certains devoirs moraux, à établir de fortes solidarités, des coopérations et des dépendances réciproques à l'intérieur du groupe familial⁷⁴. En effet, les aides étatiques et sociales en sont à leurs balbutiements⁷⁵, de même, «malgré l'augmentation relative de l'espérance de vie signalée en Suisse par de nombreuses études pour le XVIIIe siècle», les taux de mortalité restent extrêmement hauts⁷⁶. De ce fait, les liens de parenté se révèlent certes contraignants (notamment lors des solidarités économiques ou intergénérationnelles), car ils imposent à l'individu, selon son rôle, un catalogue d'attentes et d'obligations morales, souvent supérieures à l'intérêt individuel; mais en contrepartie, la parenté permet à celui-ci de survivre, voire de s'élever, en lui proposant des possibilités d'aides, de revendications et d'appuis divers, comme le démontrent nos chapitres sur les solidarités professionnelles et économiques⁷⁷.

Beaucoup d'historiens modernes déplorent le fait que « les relations intrafamiliales ne laissent guère de traces, sauf quand des intérêts matériels précis sont en jeu, et encore;

⁷² Alfani, Guido, Gourdon, Vincent, «Fête du baptême», *op. cit.*, p. 174.

⁷³ Solère, le 20 novembre 1810, Pancrace à Eugène, AEV, de Courten, Cn B 17

⁷⁴ GUZZI-НЕЕВ, Sandro, «La Gloire de la dynastie valaisanne des de Rivaz», op. cit., p. 26.

⁷⁵ Certes, beaucoup d'historiens modernes ont attesté de l'existence «d'hôpitaux» ou d'«hospices» recueillant les mendiants, les enfants abandonnés ou les personnes âgées. Mais il est évident que le système d'aide et de protection sociale était encore précaire à la fin de l'époque moderne, voir MINVIELLE, Stéphane, La famille en France, op. cit., p. 184.

⁷⁶ GUZZI-HEEB, Sandro, «La Gloire de la dynastie valaisanne des de Rivaz», an cit. p. 17

⁷⁷ Sabean, David, *Kinship in Neckarhausen, op. cit.*, p. XXVI.

les manifestations affectives, elles, restent généralement secrètes »⁷⁸. Dans le fonds de Courten, de nombreuses sources du for privé livrent les mécanismes par lesquels s'opèrent les relations familiales, en particulier les solidarités intraparentales; parfois même, celles-ci dévoilent les sentiments qui leur sont liés. L'angle d'analyse des solidarités professionnelle et économique de la lignée de Courten est, contrairement aux deux précédents chapitres, presque exclusivement d'ordre qualitatif; ce point de vue a permis de dégager des pratiques d'entraide très informelles qui échappent souvent aux études modernes de la famille et de la parenté, ainsi qu'aux approches quantitatives.

Solidarités professionnelles

Les familles patriciennes valaisannes ont fondé, en grande partie, leur pérennité politique sur leurs réseaux parentaux. Dans une société où « la mort et la maladie, mais aussi les revers de la fortune pouvaient priver à tout moment les hommes les plus puissants de leurs charges et honneurs [...], le pouvoir et l'influence de l'individu dépendaient fortement de l'appui d'un groupe solidaire » 79. Et les exemples de manœuvres népotiques ne manquent pas chez les élites politiques valaisannes.

Le cas du patriciat sédunois, où certaines branches de la famille de Courten se sont également implantées, est flagrant; afin d'assurer à leurs nombreux fils une carrière au niveau de la Bourgeoisie de Sion, «tremplin, vers les plus hautes charges de L'État», les patriciens ont verrouillé l'entrée dans le Conseil de la Bourgeoisie «par la mise en place d'un savant jeu de classe où l'on doit choisir les candidats»⁸⁰.

Dans son étude sur les officiers neuchâtelois au service de France, Philipe Henry a attiré l'attention sur «l'intérêt de certaines pistes d'analyse peu explorées de manière systématique en Suisse», notamment «[...] l'importance des réseaux parentaux de soutien dans l'exploitation des possibilités de servir et dans le jeu des promotions [...] »82. Ce point d'étude n'a pas la prétention d'opérer une reconstitution de réseaux. Toutefois, à travers quelques exemples représentatifs, il est intéressant de comprendre comment le régiment de Courten a acquis un tel taux d'endogamie familiale au fil du XVIII^e siècle. Nous avons mis en lumière aussi bien les raisons structurelles ou juridiques de cette familialisation que certaines solidarités professionnelles et cas de népotisme intraparentaux, ayant permis l'engagement, mais aussi la promotion de nombreux hommes de la famille.

La composition du régiment de Courten a considérablement évolué durant ses cent années d'existence. À sa création en 1690, elle témoigne de 12 compagnies dont 2 seulement sont commandées par des membres

Les de Courten se sont introduits non seulement au sommet de la sphère du pouvoir valaisan, mais surtout, à partir du premier tiers du xVIII^e siècle, dans le domaine du service étranger. En terme de nombre d'officiers suisses fournis aux puissances européennes, ils « ne sont dépassés ou égalés que par les Salis, Erlach, Wattenwyl et Reding, ce qui est peu»⁸¹. La structure hiérarchique du monde militaire – un milieu qui gagne en importance à la fin du xVII^e siècle en Valais – ne déroge pas aux règles internes des clans familiaux patriciens.

⁷⁸ Trevisi, Marion, Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières, Paris: PUPS, 2008, p. 7.

⁷⁹ GUZZI-HEEB, Sandro, «La Gloire de la dynastie valaisanne des de Rivaz», op. cit., p. 17.

⁸⁰ DUCHENE-FAYARD, Janine, «L'État patricien, xvre-xviire siècle», op. cit., p. 412.

⁸¹ DE Preux, Michel, La noblesse valaisanne, op. cit., p. 88.

⁸² HENRY, Philippe, «Patriciat neuchâtelois, traditions familiales et service étranger. Les Perregaux à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle», in FURRER, Norbert (éd), Gente ferocissima: Mercenariat et société en Suisse (XV-XIX' siècle). Recueil offert à Alain Dubois, Zurich: Chronos, Lausanne: Éditions d'En bas, 1997, p. 137-138.

de la famille⁸³. Avant la bataille de Fontenoy de 1745, le Grand état-major ne comprend à sa tête qu'un seul de Courten – Maurice – et seuls 4 de Courten sont capitaines sur 19 compagnies84. De nombreux officiers vont mourir sur le champ de la bataille de Fontenoy, modifiant considérablement le visage du Grand état-major, désormais complètement aux mains de la famille⁸⁵. Ce fait va notablement influencer la composition même du régiment qui va évoluer vers une familialisation très nette. Sur les 18 compagnies que comprend le régiment en 1763, 8 sont détenues par des membres de la famille⁸⁶. Bien que ne portant pas le patronyme de Courten, deux compagnies sont également commandées par les petits-neveux - Antoine-Hyacinthe et Pierre-Louis de la Pierre – du lieutenant-général Maurice de Courten. Le reste des compagnies ont à leur tête des capitaines issus pour la plupart du patriciat valaisan, clients ou parfois alliés aux de Courten, à l'instar des Quartéry, Werra, Ambuel, ou de Nucé. La carte ci-dessous démontre que les 12 hauts gradés de Courten, dans le régiment, sont reliés entre eux par des liens de parenté étendus.

Le constat reste le même jusqu'au licenciement du régiment en 1792: le régiment de Courten dénote un caractère éminemment familial. Dans la République des Sept-Dizains, « la continuité familiale est particulièrement évidente chez les officiers » 87. Au sein des branches

d'Eugène de Courten et d'Eugénie de Courten, le taux de reproduction social est très élevé. En effet, sur les 21 hommes de la famille étudiés, 19 ont été officiers au service étranger, comme leur père.

Cette véritable mainmise familiale est d'autant plus exceptionnelle que les places d'officiers témoignent d'une concurrence farouche. Si les soldats valaisans se recrutent souvent avec peine, les places d'officiers s'arrachent parmi les «Messieurs» des couches dominantes⁸⁸. De même, en Suisse, le cursus d'un officier vers les plus hauts grades est long et entaché d'obstacles; par exemple, un patricien zurichois peut prétendre au rang de capitaine après 20 années de service en moyenne⁸⁹. En outre, au sommet des échelons, les capitaines et les colonels doivent avoir suffisamment de ressources « pour s'attacher les fidélités intéressées de subordonnés de moindre niveau social et économique » ⁹⁰.

Indéniablement, la condition socio-économique de la famille de Courten a joué un rôle important dans leur implantation au sein du service à l'étranger. Sous l'Ancien Régime, en effet, le modèle hiérarchique militaire et social désigne la classe patricienne comme la principale source de recrutement des officiers⁹¹. De même, être originaire du pays souverain est une obligation pour les officiers jusqu'à la révolution valaisanne⁹². La position structurelle des Courten, acquise dans la sphère politique durant le xVII^e siècle ainsi que leur fortune considérable leur ont permis d'obtenir de la Diète un régiment qui

⁸³ DE COURTEN, Jean-Charles, «Le régiment de Courten», in *Annales valai-sannes*, 1917, p. 36.

⁸⁴ DE COURTEN, Eugène, «Au service de la France. Un épisode de la guerre "en dentelle": le Régiment valaisan à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745 », in *Annales valaisannes*, n° 29, 1954, p. 45-46.

⁸⁵ Colonel: Maurice de Courten, Lieutenant-colonel: Joseph-Eugène de Courten, major: Antoine-Pancrace de Courten, in de Courten, Eugène, «Au service de la France», op. cit., p. 76.

^{86 «} Régiment suisse de Courten au service de France 1763-1789 », in DE COURTEN, Eugène, Chroniques de Courten, Dactylogramme, [pas édité], 1936-1969, vol. 2, 1951.

⁸⁷ STEINAUER, Jean, SYBURRA-BERTELLETTO, Romaine, Courir l'Europe, op. cit., p. 103.

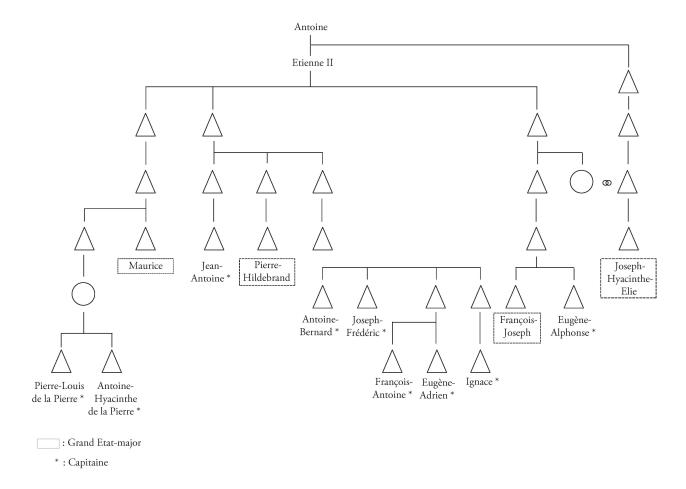
⁸⁸ *Ibid.*, p. 55.

⁸⁹ STUBENVOLL, Marianne, «Patron bernois, client vaudois au service étranger», in FURRER, Norbert (éd), Gente ferocissima, op. cit., p. 67.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 62.

⁹¹ SALVI, Elisabeth «Survie, lucre ou exploit? Le service non avoué dans quelques États italiens au xVIII^e siècle», in FURRER, Norbert (éd), Gente ferocissima, op. cit., p. 83.

⁹² GALLY DE RIEDMATTEN, Louiselle, «Le soldat valaisan, au service de l'Empereur Napoléon: un service étranger différent (1806-1811) », in *Vallesia*, 2004, n° 59, p. 19.



Liens de parenté agnatiques du Grand état-major et capitaines du régiment de Courten en 1763. Source : de Courten, Eugène, Famille de Courten. Généalogie et services militaires, Metz : Even Frères & Cie, 1885 ; site internet de généalogie : http://www.geneanet.org/. porte leur nom en 1689. De ce fait, le commandement du régiment était, de façon certaine, assuré pour la famille. Leur patrimoine permettait également aux de Courten d'assumer les dépenses relatives à la position de colonel et de capitaine, de même que leur influence socio-politique leur donnait une base clientélaire très importante pour les recrutements des soldats. Notons que beaucoup de de Courten ont mené de belles carrières dans d'autres régiments que celui de leur famille, à l'image d'Eugène-Philippe de Courten au service Piémont ou de son neveu Eugène au service d'Angleterre et du Saint-Siège.

Des règlements militaires familialisés

Toutefois, dans le contexte concurrentiel de la course aux places d'officier, la position socio-économique des Courten ne suffit pas à expliquer la mainmise de la famille sur le service étranger et la remarquable carrière de certains membres de nos lignées étudiées.

Les règles qui régissent les régiments militaires de l'Ancien Régime amènent un élément de réponse complémentaire. En effet, la structure et les règlements internes de l'armée vont évoluer au fil du Siècle des lumières, encourageant indéniablement «l'esprit de famille», comme en témoignent certains des LXXXIII articles de l'ordonnance royale émise en 1764 au sujet des régiments suisses. L'article XLII est particulièrement parlant:

«S. M [Sa Majesté] considérant les services que plusieurs familles lui ont rendus depuis longtemps et voulant avoir égard au zèle qu'elles ont témoigné en levant des compagnies pour son service, son intention est que, lorsque ces compagnies viendront à vaquer, qu'en disposer en faveur des descendants de ces mêmes familles, s'il s'en trouve quelques-uns à son service qui aient l'âge et les qualités requises pour les commander.» 93

Notre analyse des articles de l'ordonnance royale a permis de constater que les régiments sont de véritables patrimoines que les patriciens peuvent s'arroger, administrer et se transmettre94. Tout comme l'héritage, ce patrimoine doit rester aux mains de la famille, plusieurs exemples vont le démontrer. Pour David Bien, « les projets de réforme de l'armée française dans les années 1760-1770 accordaient un rôle de plus en plus fondamental à la famille, conçue comme le creuset où les vertus militaires devaient se transmettre de père en fils. La nécessité d'une préférence familiale devint sous-jacente dans la plupart des réformes qui furent adoptées alors »95. Cette familialisation des règlements militaires coïncide avec la transition relevée par l'historien David Sabean dans le système de la parenté, au milieu du xvIII^e siècle. Il est aisé de comprendre comment les solidarités parentales et le népotisme ont trouvé dans l'armée un terreau propice. Le milieu militaire reflète la configuration sociale de la société des Lumières où les réseaux familiaux ont tissé leur toile, que ce soit dans les sphères du pouvoir, dans l'Église ou d'autres domaines professionnels et couches sociales.

Les Courten, comme d'autres entrepreneurs suisses de la guerre, vont user à leur avantage du règlement familialisé des régiments. Parents de «premier choix», sur le devant de la scène militaire et politique, les hommes de la famille d'Eugène sont autant sollicités pour des avancements professionnels que pour des prêts d'argent. Les exemples issus des écrits du for privé démontrent de façon indéniable que la solidarité familiale s'étend dans un cercle vaste et étendu.

⁹³ «Régiment suisse de Courten au service de France 1763-1789», op. cit., vol. 2. 1951.

⁹⁴ SEVESTRE, Bernard, «Panorama franco-suisse en région parisienne d'après les dépouillements d'archives des communes concernées par les Sociétés historiques», in Les gardes suisses et leurs familles aux XVIT et XVIII siècles en région parisienne, op. cit., p. 8.

⁹⁵ BIEN, David, «La réaction aristocratique avant 1789: l'exemple de l'armée», Annales ESC, 29, 1974, 1 p. 23-48 et 2 p. 505-534, in Ruggiu, François-Joseph «Note critique», op. cit., p. 247.

Le cercle étendu de la solidarité familiale

Les sources du fonds de Courten témoignent que « les premiers liens autour desquels se règle l'assistance familiale sont bien sûr la filiation directe. L'établissement du fils se fait habituellement dans le régiment du père, celui du cadet dans le régiment de l'aîné. [...] On intègre le régiment par l'appui d'un parent déjà présent » 96. Le colonel Ignace-Antoine-Pancrace (père d'Eugène) a ainsi destiné ses beaux-fils de Lavallaz et ses enfants à la carrière militaire. Grâce à leur beau-père et père, ces derniers ont d'ailleurs bénéficié d'une promotion accélérée.

Cependant, dans le régiment, comme dans la parenté de Courten, les solidarités professionnelles et économiques s'étendent au-delà de la filiation directe, prouvant qu'au XVIII^e siècle, le sentiment familial et les solidarités parentales ne sont pas reclus dans la cellule nucléaire.

Donnant tout son sens à la racine du terme «népotisme», le cas le plus remarquable est illustré par les relations avunculaires. Le milieu professionnel est l'un des lieux qui témoigne peut-être le mieux de l'importance des relations oncles-neveux. En France voisine, Marion Trévisi note, en effet, que «les oncles et tantes peuvent rendre service à leur parenté en participant aux stratégies d'ascension sociale de leur famille; ils sont alors des acteurs de cette ascension qu'ils tentent de favoriser par des placements avantageux ou par l'ouverture de carrières prometteuses [...]. Au sein de la petite noblesse provinciale, les oncles mobilisent aussi leur réseau pour décrocher des places dans l'armée à leurs neveux» De ce fait, l'absence d'un père ou d'un frère dans un régiment n'est pas fatale à la carrière d'un jeune patricien, s'il

Au sein du fonds de Courten, «l'affaire Zenklusen» met particulièrement en évidence les manœuvres peu scrupuleuses par lesquelles s'opère le népotisme. Elle témoigne du complot du général Eugène de Courten et du capitaine Théodose Kalbermatten pour pousser à la retraite le lieutenant-colonel Simon Zenklusen. Eugène veut en effet favoriser son fils et son neveu de Rivaz et Kalbermatten souhaite prendre la place de l'officier haut gradé:

«[...] permettez-moi de vous représenter un chemin plus riant que celui que vous indiquez, j'y conduirai aussi sûrement et avec un plus grand avantage pour votre famille. Je vais vous parlez à cœur ouvert, mon général, je vous prie de garder absolument pour vous ce que je vais vous dire. Vous voulez faire des sacrifices considérables d'argent pour décider M. Zenklusen à s'en aller, le cas échéant où M. votre fils se trouverait à prendre compagnie. Pourquoi ne pas faire tourner ces fonds au profit d'un membre de votre famille? Monsieur Zenklusen, soit dit franchement puisque ceci n'est qu'entre nous deux, est un homme dont la nullité des moyens est proclamée par tous les officiers de son corps [...]. Dès lors qu'est-il besoin de faire des sacrifices considérables pour l'engager à quitter une place qu'il ne peut plus conserver [...]? Dans l'ordre des choses, M. Zenklusen doit être éloigné de sa place; celle-ci revenant au Valais dans la proportion des officiers supérieurs du régiment et, en me trouvant le plus ancien, je dois espérer [...] d'en être promu, et alors

a un oncle en place. Dans le milieu militaire, selon les sources, la relation avunculaire offre les mêmes possibilités d'appui que la filiation directe, père-fils, aînécadet. Les exemples abondent dans les générations II et III.

⁹⁶ MARRAUD, Mathieu, La noblesse de Paris au XVIII^e siècle, Paris: Seuil, 2000, p. 228.

⁹⁷ Trevisi, Marion, Au cœur de la parenté, op. cit., p. 109 et p. 394.

^{98 1829-1830:} Correspondance de Messieurs de Kalbermatten et de Rivaz au comte Eugène Courten (1771-1839), au sujet de l'affaire Zenklusen, AEV, de Courten, Cn B 15/7.

M. de Rivaz devenant capitaine, M. votre fils reste tout naturellement le premier à prendre compagnie. »99

La manœuvre d'écartement de Simon Zenklusen ne sera cependant pas si simple. Les sources de l'affaire montrent qu'entre tentative de corruption 100, entreprise de dénigrement 101 et intimidation du lieutenant-colonel 102, Eugène de Courten et Théodose Kalbermatten ne vont reculer devant rien pour parvenir à leur fin. «Je pense qu'en voilà assez pour renvoyer Monsieur le lieutenant-colonel du 2º régiment suisse [Zenklusen] planter ses choux», exulte Kalbermatten dans une lettre de 1829 103. Cet exemple démontre jusqu'où les membres d'une parenté, couplée ici aux relations clientélaires, sont prêts à aller pour favoriser les leurs. Dans le fonds de Courten, il existe une multitude de cas de solidarité avunculaire. La relation oncle-neveu témoigne de son poids non négligeable dans les parentés des xviiie et xixe siècles.

Cependant, le réseau d'entraide dans les sociétés pré-industrielles s'étend bien au-delà du premier degré de parenté. De nombreux «cousins» éloignés écrivent ainsi à Eugène de Courten pour solliciter une place, voire une promotion¹⁰⁴. Notre étude a relevé qu'un lien de parenté, même affin et éloigné, apparaît comme un argument de poids dans une requête¹⁰⁵.

Le cas le plus remarquable de népotisme au sein de la parenté étendue est celui d'Ignace-Antoine-Pancrace, favorisé par son cousin et parrain de confirmation Maurice de Courten. Ce dernier est issu d'une branche de Courten qui s'est installée en France, depuis le milieu du xvII^e siècle. Comme son père, Maurice entre en 1709 au régiment de Courten où il se fait vite remarquer pour ses capacités militaires et figure au ministère de la Guerre, sur la liste des officiers étrangers dont on parle¹⁰⁶. « Courtisan le plus avisé», selon Voltaire, il se lie d'amitié avec le comte de Belle-Isle jouissant des faveurs du ministre cardinal de Fleury¹⁰⁷. En 1742, Maurice obtient le titre de «comte du Saint-Empire» par l'empereur Charles VII. Dès lors, il a eu fréquemment des missions diplomatiques à remplir pour le compte des souverains européens, tout en accédant au grade suprême de lieutenant-général du régiment de Courten en 1748¹⁰⁸. Il restera célibataire et sans enfants. Maurice et Ignace-Antoine-Pancrace sont cousins issus de germain (3e degré). Entré en 1743 au régiment de Courten, Ignace-Antoine-Pancrace va bénéficier rapidement de la protection de son parrain-cousin, comme en témoignent plusieurs missives: «J'eus hier, Monsieur, une conversation assez longue à votre sujet avec M. le Maréchal de Belle-Isle qui me parut disposé on ne peut plus favorablement sur votre compte et qui m'a comme promis de faire ce que je sollicite pour vous. » 109 Grâce à l'appui de Maurice de Courten, Ignace-Antoine-Pancrace va ainsi accéder au commandement des Gardes suisses en 1763. À la mort de son cousin en 1766, il obtient alors le régiment de

⁹⁹ Orléans, le 5 décembre 1829, Théodor Kalbermatten à son général Eugène de Courten, AEV de Courten, Cn B 15/7/4.

¹⁰⁰ Ihid

¹⁰¹ [S.l.], [S.d.], Billet concernant Monsieur de Zenklusen, AEV, de Courten. Cn B 15/7/10bis.

^{102 [}S.l.], [S.d.], Brouillon de lettre d'Eugène de Courten adressée à « Monsieur le capitaine », AEV de Courten, Cn B 15/7/20.

¹⁰³ Paris, le 26 novembre 1829, lettre adressée à Eugène de Courten, AEV, de Courten, Cn B 15/7/10.

¹⁰⁴ Alexandrie, le 22 mai 1802, Amand de Courten, capitaine du régiment de Watteville à son cousin le lieutenant-colonel Eugène de Courten, AEV de Courten, Cn B 16/9/13.

¹⁰⁵ Borgomanero, le 14 mars 1800, Joseph Maron de Cerzé, seigneur de Villesèche à Eugène de Courten, Cn B 17, liasse «Correspondance familiale. Lettres adressées au comte Eugène de Courten, 19^e siècle ».

^{106 «}Les missions du comte Maurice de Courten pendant la Guerre de Succession d'Autriche, 1741-1748», in de Courten, Eugène, Chronique de Courten, op. cit., p. 2, vol. 3.

¹⁰⁷ *Ibid*.

¹⁰⁸ VAUDROZ, Chantal, «La mission du comte Maurice de Courten à Vienne en 1757», in *Annales valaisannes*, Sion, Série 2, année 54 (1979), p. 11.

¹⁰⁹ Versailles, le 30 janvier 1759, Maurice de Courten à Ignace-Antoine-Pancrace de Courten, in de Courten, Eugène, Documents sur la famille de Courten, op. cit., p. 265.

Courten¹¹⁰; malgré des années de service insuffisantes, c'est par un simple subterfuge que la règle d'ancienneté de l'article XLI, émise par l'ordonnance royale de 1764, est contournée¹¹¹:

«Il s'agissait maintenant de repourvoir la place de colonel. Le comte [Maurice] de Courten avait désigné son successeur en la personne de son cousin, Antoine-Pancrace de Courten, qu'il protégeait depuis de longues années et dont il avait favorisé l'avancement avec la connivence et l'assentiment du Duc de Choiseul [ministre de la guerre], son ami. Il lui avait fait obtenir en 1759 déjà une commission de colonel, alors que Pierre-Hildebrand de Courten, lieutenant-colonel depuis 1750, n'avait sa commission que depuis 1760. Grâce à cette manœuvre, la règle de l'ancienneté était détournée et, par brevet du 19 février 1766, Antoine-Pancrace de Courten obtient la place de Colonel. »112

Cet extrait démontre toutefois que la marge de manœuvre des parentèles est très grande – et, on le voit, souvent couplée avec des relations clientélaires – d'autant plus que le pouvoir royal et ministériel avalise, « le caractère familial de la promotion militaire » ¹¹³. Le népotisme de la famille de Courten est un fait clairement reconnu en Valais, jusqu'au XIX^e siècle, alors même que le régiment de Courten n'existe plus. En effet, lorsque s'organise le recrutement pour le service du Saint-Siège, Théodose Kalbermatten mettra en garde son général, Eugène de Courten: « Je ne veux pas vous cacher qu'il a déjà été pris en avant que ce régiment

serait comme l'ancien de Courten, en France, où ceux qui n'étaient pas de votre famille ne pouvaient parvenir à rien.»¹¹⁴

Le népotisme comme fondement du recrutement dans l'armée n'est pas propre à la famille de Courten, au XVIII^e siècle. Dans son étude sur la carrière des officiers vaudois au service étranger, Marianne Stubenvoll met en lumière la véritable peur de certains officiers face aux « neveux » et plus généralement face aux membres de la famille des haut gradés qui récoltent, souvent injustement, une place que l'ancienneté de service aurait destinée à un autre¹¹⁵. Quant aux grands entrepreneurs de la guerre fribourgeois, ils ne dérogent pas à la règle de «l'esprit de famille». Durant le Siècle des lumières, les Diesbach se sont transmis les charges de lieutenant de la Compagnie des Cent-Suisses, tandis que les d'Affry prospéraient aux gardes¹¹⁶. Entre 1765-1792, dans les régiments suisses en général, Bernard Sevestre atteste ainsi que «[...] certaines familles patriciennes, comme le voulaient les habitudes de l'époque, donnent l'impression d'exploiter leur commandement à la manière d'un patrimoine et leur népotisme suscite bien des jalousies »117.

Le lien de parenté apparaît ainsi comme un argument légitime à l'entraide et au favoritisme. L'analyse linguistique des demandes d'aide financière à la parenté est venue le confirmer. Ainsi, lorsque Madame Biord, née Schiner, de Paris, prie Eugène de l'aider dans la grande détresse matérielle où elle se trouve, elle énonce à plusieurs reprises le lien qui les unit, comme le montrent les extraits de sa lettre ci-dessous:

DE COURTEN, Maurice Edmond, «Trois Courten aux Gardes-Suisses», in Les gardes suisses et leurs familles aux XVII et XVIII siècles en région parisienne, on. cit., p. 46.

^{111 «} Régiment suisse de Courten au service de France, 1763-1789 », in de Courten, Eugène, Chroniques de Courten, Dactylogramme [pas édité], vol. 2, 1951.

¹¹² Ibid.

¹¹³ Marraud, Mathieu, La noblesse de Paris au XVIII siècle, op. cit., p. 240.

¹¹⁴ Saint-Maurice, le 1^{er} avril 1832, Théodose Kalbermatten à son général Eugène de Courten, AEV de Courten, Cn B 21/3/3.

¹¹⁵ STUBENVOLL, Marianne, «Patron bernois, client vaudois au service étranger », op. cit., p. 68.

¹¹⁶ Diesbach, Ghislain de, «Un esprit de famille», op. cit., p. 39-40.

¹¹⁷ SEVESTRE, Bernard, «Panorama franco-suisse en région parisienne», op. cit., p. 8.

«Monsieur de Courten & très cher et honoré cousin. Je vous prie d'avoir la bonté de m'excuser de la liberté que je prends de vous écrire, c'est pour vous assurer de mon profond respect et pour me recommander à votre humaine bienfaisance dans la malheureuse position où je me trouve. Je suis la fille de feu M. le docteur Schiner et ma mère était une de Courten de Sierre [...]. Je ne peux donc m'adresser qu'à vous, mon respectable et honoré cousin [...]. Cet acte de bienfaisance de votre part sera d'autant plus méritoire qu'il sortira de l'embarras et de peine, une infortunée parente qui ne cesse de s'en rendre digne. J'ose avec confiance espérer, mon très respectable cousin que vous ne rejetterez pas mon humble prière [...]. J'ai l'honneur d'être et serai pour la vie, mon très honoré cousin, votre très reconnaissante cousine pour la vie, femme Biord, née Schiner»¹¹⁸.

Madame Biord, qui n'a jamais vécu en Valais, n'exprime pas quel lien de parenté la lie avec Eugène de Courten. Plus que la précision des degrés en effet, l'important est de se savoir lié, même si c'est de façon étendue. Dans sa courte missive, Madame Biord martèle sans cesse le terme de « cousin » qu'elle précède, à chaque fois, d'adjectifs obséquieux tels que « respectable et honoré ». Ces derniers trahissent la verticalité de la relation sous le couvert linguistique d'une prétendue horizontalité, qui renforce et légitime sa demande. Madame Biord affirme en effet ne pouvoir s'adresser « qu'à » son parent pour une telle requête. Ces faits dénotent le consensus culturel et moral qui, en cas de coup dur, fait de la parenté, même large, le premier, voir le seul appui de ses membres.

Ce ne sont que quelques exemples, parmi de nombreux autres dans le fonds de Courten, qui témoignent du cercle très étendu où pouvaient s'opérer les solidarités parentales, à la fin de l'Ancien Régime. L'observation de la familialisation du régiment, couplée logiquement avec la multiplication des pratiques népotiques à partir du milieu du XVIII^e siècle, vient corroborer le postulat d'une intensification des liens de parenté au Siècle des lumières et au XIX^e siècle.

Conclusion

Le constat est indéniable. Les relations de parenté restent très nombreuses et se sont même intensifiées au cours de l'époque moderne, dans nos trois champs d'études. En se mariant de plus en plus avec leur cousin, les individus contribuent à maintenir vivaces de multiples liens avec leur parenté élargie. De la même manière, les relations de parrainage subissent un mouvement d'horizontalisation clair qui contribue à renforcer et parfois raviver des liens de parenté lâches. Enfin, le point sur les solidarités professionnelles indique que si les relations parentales sont aussi nombreuses, c'est que dans les sociétés pré-industrielles, elles sont nécessaires à la carrière, mais aussi à la survie sociale et économique des individus. L'exemple des Courten prouve que la fortune et l'appartenance au second ordre ne suffisent pas «à assurer l'avenir d'un individu, s'il n'intègre pas un réseau quelconque»119, s'il n'entretient pas des liens de parenté stratégiques qui peuvent l'avantager. Dans le milieu militaire, ces liens sont favorisés par l'évolution des règlements des régiments qui se familialisent à partir de la seconde moitié du xVIII^e siècle. Nous nous accordons, de fait, au postulat de Luigi Lorenzetti, selon lequel:

«Les réseaux familiaux ont représenté des facteurs décisifs d'insertion économique, sociale et politique pour les sociétés du passé. En tant que système d'organisation

¹¹⁸ Paris, le 13 septembre 1825, Madame Biord au comte Eugène de Courten, AEV de Courten, Cn B 15/2/50.

¹¹⁹ MARRAUD, Mathieu, La noblesse de Paris au XVIII siècle, op. cit., p. 177.

familiale, ils ont contribué à définir les configurations de la société, en déterminant des relations de dépendance, de contrôle et de coopération. Ils sont aussi à l'origine de nombreuses réussites socio-économiques et politiques, construites au croisement de divers espaces relationnels: celui de la famille, celui des clientèles et celui des rapports avec les pouvoirs politiques et institutionnels.» 120.

Ces trois points sur les stratégies matrimoniales, de parrainage et surtout les solidarités professionnelles témoignent ainsi que, sous les Lumières, «l'esprit de famille» s'étend au-delà des limites de la cellule nucléaire, de la filiation directe ou d'un même patronyme. Dans une belle promotion accordée à un individu, un lien de consanguinité ou d'affinité étendu peut avoir autant de poids qu'un degré étroit, souvent parce qu'il a été «activé» et entretenu, que ce soit par l'alliance, le parrainage, l'amitié, mais aussi simplement, car il suit une stratégie de type clientélaire. Toutefois, la seule probabilité d'une origine commune vague ou d'un lien d'affinité légitime déjà une entraide, une demande ou un acte de favoritisme.

Jasmina Cornut

Jasmina Cornut, née en 1987 à Lausanne, a suivi un cursus académique en histoire et français avec un programme à options à l'Université de Lausanne. D'origine valaisanne, elle a souhaité s'orienter vers le champs de l'histoire de la famille et de la parenté moderne en Valais et rédiger un mémoire intitulé *Parenté dans l'élite valaisanne des Lumières: la famille de Courten, entre stratégies, solidarité et amour,* sous la direction de Sandro Guzzi-Heeb. Elle obtient sa Maîtrise ès lettres en histoire en juin 2013 et débute actuellement une thèse en tant qu'assistante-doctorante en histoire moderne à l'Université de Lausanne.

¹²⁰ LORENZETTI, Luigi, «Les élites tessinoises du XVII^e au XIX^e siècle», op. cit., p. 207.

Bibliographie sélective

Sources

Registres de paroisses aux Archives de l'État du Valais (AEV)

AEV, Registres des mariages: Sierre, Sion, Loèche, Rarogne, Viège

AEV, Registres des baptêmes: Sierre, Sion, Rarogne, Loèche-ville, Collombey, Monthey

Fonds AEV Courten (de) famille, 1280-20 sc

AEV, de Courten, Cn (section) A (carton) 7

AEV, de Courten, Cn A 8

AEV, de Courten, Cn B 6, 8, 11, 14, 15, 16, 17, 19, 20

Sources éditées

- De Courten, Antoine, *Le pain amer de l'émigration*, 1798-1801, Rolle: Pixel création, 2012.
- De Courten, Antoine, Lettres piémontaises, 1809-1812 entre les frères de Courten, Eugène en Valais et Pancrace au Piémont, Rolle: Antoine de Courten, 2010.
- DE COURTEN, Eugène, *Chroniques de Courten*, Dactylogramme [pas édité], 1936-1969, 5 volumes.
- De Courten, Eugène, *Documents sur la famille de Courten*, Metz: Imprimerie Dehalt, 1887.
- DE COURTEN, Eugène, Famille de Courten. Généalogie et services militaires, Metz: Even Frères & Cie, 1885.
- Donnet, André, (éd.) «Les trois récits autobiographiques du P. Martin Du Fay de Lavallaz (1755-1832) suivis de 56 pièces inédites», in *Vallesia*, 1989, p. 1-60.
- DONNET, André, « Personnages du Valais fichés par l'administration française du département du Simplon (1811),

trois exemples de la "Statistique morale et personnelle" de l'Empire», in *Vallesia*, 1986, p. 193-308.

Littérature secondaire

- Alfani, Guido, *Padri, padrini, patroni, la parentela spirituale nella historia*, Venezia: Marsilio, 2007.
- Ariès, Philippe, L'Enfant et la vie familiale sous l'ancien Régime, Paris: Plon, 1960.
- Burguière, André, «"Cher cousin": Les usages matrimoniaux de la parenté proche dans la France du 18° siècle», in *Annales E.S.C*, Paris: A. Colin, 1997, p. 1339-1360.
- CURDY, Philippe, PAPILLOUD, Jean-Henry (éd.), *Histoire du Valais*, Sion: Société d'histoire du Valais romand, cop. 2002, vol. 2 (coll. Annales valaisannes 2000-2001).
- Derouet, Bernard, Lorenzetti, Luigi, Mathieu, Jon (éd.), *Pratiques familiales et sociétés de montagne (xvr-xx siècles)*, Bâle: Éditions Schwabe, 2010 (coll. *Itinera*, fascicule 29).
- De Preux, Michel, *Sept cents ans d'histoire*, Sierre : Éditions à la Carte, 2000.
- Dubuis, Pierre, *Les vifs, les morts et le temps qui court. Familles valaisannes, 1400-1500*, Lausanne: Section d'histoire Faculté des lettres Université de Lausanne, 1995 (coll. Cahier lausannois d'histoire médiévale).
- Fine, Agnès, *Parrains et marraines, la parenté spirituelle en Europe*, Paris: Fayard, 1994.
- HEAD-KONIG, Anne-Lise (dir.), Famille, parenté et réseaux en Occident (xvII siècle-xx siècle). Mélanges offerts à Alfred Perrenoud, Genève: Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 2001 (coll. La Société des arts de Genève).

- Furrer, Norbert (éd), Gente ferocissima: Mercenariat et société en Suisse (XVF-XIXF siècle). Recueil offert à Alain Dubois, Zurich: Chronos, Lausanne: Éd. d'En bas, 1997.
- Gouesse, Jean-Marie, «Mariages de proches parents (xvI°-xx° siècle), esquisse d'une conjoncture», in Le Modèle familial européen. Normes, déviances, contrôle du pouvoir, actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma, Rome: École française de Rome, 1986.
- GOODY, Jack, L'évolution de la famille et du mariage en Europe, Paris: Armand Colin [1985], 2012.
- Guzzi-Heeb, Sandro, *Donne, Uomini, parentela, Casati Alpini nell'Europa preindustriales, 1650-1850*, Torino: Rosenberg & Sellier, 2007.
- Sabean, David, W. (ed.), *Kinship in Europe. Approaches to long term development*, 1300-1900, New York: Berghahn Books, 2007.
- LASLETT, Peter, *The world we have lost*, Londres: Methuen, 1965 et «La famille et le ménage: approches historiques», in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 27° année, n° 4-5, 1972. p. 847-872.
- Les gardes suisses et leurs familles aux XVII et XVIII siècles en région parisienne, Colloque du 30 septembre et 1er octobre 1988, Rueil-Malmaison: Société historique de Rueil-Malmaison, 1989.
- Levi, Giovanni, «Family and Kin a few thoughts», in *Journal of Family History*, n° 15, p. 567-578.
- MINVIELLE, Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne*, Paris: Armand Colin, 2010.
- Munno, Cristina, «Prestige, intégration, parentèle: les réseaux de parrainage dans une communauté de Vénétie

- (1834-1854)», in Annales de démographie historique, n° 1, p. 95-130.
- Papilloud, Jean-Henry, *Histoire démographique de Conthey (Valais)*, 1680-1830, Mémoire de licence, Université de Fribourg: Éditions universitaires de Fribourg, 1973.
- PAYOT, Christine, GUZZI-HEEB, Sandro, «Des rebelles novateurs? Conflits politiques et réseaux sociaux dans une vallée alpine» in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 57-4 & 4bis, oct.-déc. 2010, p. 92-93.
- Sabean, David, W., Kinship in Neckarhausen: 1700-1870, Cambridge: Cambridge University Presse, 1998.
- Steinauer, Jean, Syburra-Bertelletto, Romaine, *Courir l'Europe. Valaisans au service étranger, 1790-1870*, Baden: Hier + Jetzt, 2009 (coll. Cahier du Musée d'histoire du Valais n° 10).
- Von Roten, Hans Anton, *Les grands baillis du Valais,* 1388-1798, Martin, P., (trad.), Sion: *Cahiers de Vallesia*, n° 17, 2008.
- Ruggui, François-Joseph, «Note critique. Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté? Autour de Kinship in Europe», in *Annales de démographie historique*, n° 1, 2010.
- Weber, Max, Économie et société. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie, Paris: Pocket, 1995.

Sitographie

Site internet de généalogie: http://www.geneanet.org/ (page consultée en mai 2013).